Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Vendredi 16 Rabiaa I 1443
22 Octobre 2021

N° 96

37ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution de Sociétés
Autres sociétés 2332
Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions 2332
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... 2334
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques 2340
Avis aux créanciers..... 2343
Convocations
Sociétés anonymes 2345
Autres sociétés 2351
Divers
Avis au public..... 2351
Actes Administratifs
Avis au public 2354

CONSTITUTION DE SOCIETES

Autres sociétés

Adoption du statut

Type du Groupement de Développement

Agricole et de la pêche

Pour le Groupement de développement agricole et de la pêche Ouled El Jelliti

Le 13/6/2013 au local de la délégation de sidi el héni, s'est tenu l'assemblée générale normale du Groupement de Développement Agricole et de la pêche ouled el jelliti. Les adhérents ont adopté le nouveau statut type de groupement de développement agricole et de la pêche objet du décret n°1819 de l'année 1999 en date du 23 Août 1999 et ce conformément à la loi n°24 de l'année 2004 en date de 15 mars 2004 révisant et complétant la loi n°43 de l'année 1999 en date du 10 mai 1999 régissant les groupements de développement agricole et de la pêche et conformément au procès-verbal de cette assemblée le nouveau GDA s'appelle Groupement de développement agricole et de pêche Ouled el Jelliti.

Président : Taoufik Ben Abdeljelil.

Trésorier : Elbagdadi Jelliti.

2021S01121SODB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Prorogation de la date limite de souscription à une augmentation de capital

Société de Promotion Immobilière Industrielle du Nord «SOPINO»

Société anonyme

Au capital de 5.000.000 Dinars

Identifiant Unique RNE : 1071359F

Siège social : Av Taeib Mhiri Société des Foires de Siliana 6100 Siliana

La société de Promotion Immobilière Industrielle du Nord «SOPINO» porte à la connaissance de ses actionnaires que son conseil d'administration réuni le 13 octobre 2021,

Usant du pouvoir de fixer les modalités et conditions de l'augmentation de capital, que lui avait accordé l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires réunie le 01/9/2021 ayant décidé de porter le capital de la société de 5.000.000 dinars à 11.000.000 dinars par l'émission de 600 000 actions nouvelles de valeur nominale10 dinars et à réaliser en numéraire et par conversion de compte courant associé,

A décidé de proroger la période de souscription fixée initialement à 30 jours, telle que publiée au JORT n°81 du 15 septembre 2021.

La souscription aux 600 000 actions nouvelles émises en numéraire et par conversion de compte courant associé réservé à des actionnaires dénommés sera ainsi prorogée jusqu'au 15 décembre 2021 inclus.

2021402528SANB2

Réduction et augmentation du capital

Société Institut des Métiers de Santé - IMS

S.A au capital de 330.000 dinars

3, Rue Monastir, El Aouina, Route de la Marsa - 2045 - Tunis

Identifiant unique : 1374587Z

N° Affiliation CNSS : 56014971

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 24/9/2021 enregistré le 12/10/2021 à la REAS 1er bureau Tunis sous le n°21706403, quittance 8320 et déposé le 14/10/2021 au registre national des entreprises sous le n°2021100618, il a été adopté les résolutions suivantes :

1- La réduction du capital social d'un montant de 313.500 dinars par absorption d'une partie des pertes reportées. La réduction du capital est réalisée par l'annulation de 31 350 actions. Après réduction, le captal social s'élève à 16.500 dinars.

2- L'augmentation du capital social d'un montant de 100.000 dinars en numéraire avec suppression du droit préférentiel de souscription. L'augmentation est réalisée par la création de 10000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 10 dinars chacune, sans prime d'émission. Après augmentation, le capital social s'élève à 116.500 dinars.

3- Modification de l'article 6 des statuts corrélativement à la modification du capital.

4- La continuité de l'exploitation de la société.

2021402529SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Société Méditerranéenne des services Maritimes (SMSM) (SARL)

106 Avenue Habib Bourguiba La Goulette - Tunis 2060

CNSS : 141679-59

MF : 0509128N

Suivant PV de l'AGE en date du 4/10/2021 enregistré à la recette des finances le 5/10/2021 sous le n° 21705826 quittance n°78247 dont deux exemplaires ont été déposés au centre national du registre des entreprises Tunis sous le n°20199799 en date du 12/10/2021. Il a été décidé :

- Approbation des états financiers des comptes des bilans des années 2016-2017-2018-2019 et 2020

- Dépôt des états financiers des années 2018-2019 et 2020 ainsi que l'état des associés de la dite société (SMSM).

2021T00962SRLB2

Société Méditerranéenne des services Maritimes (SMSM) (SARL)

106 Avenue Habib Bourguiba La Goulette - Tunis 2060

CNSS : 141679-59

MF : 0509128N

Suivant PV de l'AGE en date du 20/5/2021 enregistré à la recette des finances le 7/5/2021 sous le n° 21702777 quittance n°43581 dont deux exemplaires ont été déposés au centre national du registre des entreprises Tunis sous le n°202144141 en date du 11/6/2021 il a été décidé :

- Transfert du siège social à la nouvelle adresse 106 Avenue Habib Bourguiba 2060 La Goulette.

2021T00967SRLB2

Augmentation du capital social

Transfert du siège social

Mise à jours des statuts

CHICKENLIGHT SARL

Société à responsabilité limitée

Ancien capital social : 2 000 dinars

Nouveau capital social : 67000 dinars

Ancien siège social : Rue du cuivre Zl Ben Arous 2013

Nouveau siège social : Rue du Métal n°2 Charguia II - Ariana

Matricule fiscal : 1487375N/A/M/000

Suivant P.V de l'assemblée générale extraordinaire daté du 20/4/2021, et enregistré à la recette des finances d'El Yasminet Ben Arous le 16/9/2021, sous le n°21502089, quittance n°M038147 tous les associés de la société «CHICKENLIGHT» SARL ont procédé à l'augmentation du capital par apport en nature d'un fonds de commerce d'un montant de soixante-cinq mille dinars (65000 dinars). Le capital social devient égal à soixante-sept mille dinars (67000 dinars) divisé en 670 parts sociales de nominal de cent dinars chacune.

De même et suivant le P.V de cette même assemblée les associés ont décidé de transférer le siège social à l'adresse suivante : Rue du Métal n°2 Charguia II - Ariana.

Les nouveaux statuts de la société datés du 20/4/2021, sont enregistrés à la Recette des finances d'El Yasminet Ben Arous le 16/9/2021, sous le n°21702090, quittance n°M038148.

Le dépôt de PV et des statuts sus cités a été effectué au RNE le 29/9/2021 sous n°202195567.

2021T00970SRLB2

Nomination de deux gérants

Société «EL WAFA»

SARL au capital de 30.000 Dinars

Siège social : Route de Chouigui 1130 Tébourba - Manouba

Registre de commerce : B2652292007

Matricule fiscal : 1014358K/B/M/000

N° dépôt initial : D26752007

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 25/8/2021 au siège social de la Société Al- Wafa pour la vente de pièces détachées route de Chouigui 1130 Tébourba - Manouba enregistré à la recette des finances de Manouba le 7/10/2021 sous le n°21701153 quittance n°M031377 dont deux exemplaires ont été déposés au registre national des entreprises de Manouba le 19/10/2021 dossier n°2021101000 et après approbation à la majorité devant le juge contrôleur de la liquidation du tribunal de première instance de Manouba et réception de la décision de la nomination le 4/10/2021.Il a été décidé de nommer :

- Madame Olfa Zammali .

- Melle Noura Bent Lotfi Ben Taher Trabelsi.

Deux gérants pour la Société «EL WAFA» et les représentants légaux en leur donnant tout le pouvoir prévu dans le statut.

2021T00972SRLB2

Nomination d'un nouveau gérant

En vertu de l'assemblée générale extraordinaire de la société El KARAMA de boulangerie et pâtisserie S.A.R.L en date du 18 novembre 2020, enregistré à la recette des finances de Raoued le 28 novembre 2020 sous le n°20709880 quittance n°M079478 et déposé au registre national des entreprises en date de 8 décembre 2020 sous le n°159.

Monsieur Abderrahmen Nahedh est nommé nouveau gérant de la société avec les pouvoirs les plus étendus.

2021R02536SRLB2

Procès-verbal du Conseil d'Administration du 19 avril 2021

«BK FOOD»

Société anonyme

Au capital de 4.795.355 Dinars

Siège social : 19, Zone Industrielle Sidi El Heni, 2025, Sousse

RC : B 2741152006

MF : 969579X

En vertu du procès-verbal du Conseil d'Administration du 19 Avril 2021, enregistré à la Recette d'enregistrement des actes de Sociétés de Sousse, en date du 25 mai 2021 sous le n°21801473 quittance n° M001629, il a été décidé ce qui suit :

- Acceptation des fonctions d'administrateurs.

- Renouvellement du mandat de Président Directeur Général.

Un original du dit procès-verbal a été déposé au registre national des entreprises de Sousse le 14/10/2021 sous le n°2021100830.

2021S01126SRLB2

Dissolution de la société et désignation de liquidateur

«VERMEG SERVICES»

SARL non résidente

Au capital de 20000 Euros (équivalent 35 000 Dinars)

Siège social : Rue Lac Neuchâtel - 1053 Berges du Lac - Tunis

IU : 1073574V

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 28 septembre 2021, enregistré à la recette des finances du Lac en date du 8 octobre 2021 sous le numéro 21507501 dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises sous le numéro 2021100306 en date du 13 octobre 2021, les associés ont décidé :

- La dissolution de la société avant son terme

- La nomination de Mr Sleheddine Hmadi en tant que liquidateur

- La fixation de l'adresse de liquidation à l'adresse du siège social ci dessus mentionnée.

Tout créancier doit se manifester auprès du liquidateur à l'adresse de liquidation sus indiquée dans les délais légaux sous peine de forclusion.

2021402519SRLB2

SOCIETE OUTSOURCING INTEGRATION SARL

Adresse : Résidence Taj Al Bouhaira, 4ème étage, appartement A12, Les Berges du Lac, 1053 La Marsa - Tunis

Identifiant unique : 952831D

SARL en liquidation

Au capital de 1.000 Dinars

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 25 Mars 2020 enregistré à la recette des finances les Berges du Lac, enregistrement n°20700, quittance n°M035720 dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises sous le n°202033397 en date de 01 juin 2020.

Il a été décidé de désigner Monsieur Alain Geraryd Elayi en tant que liquidateur qui a déclaré avoir élu domicile pour la liquidation à son domicile fixe, situé au 92 rue de Lourmel, 75015 Paris, France.

2021402532SRLB2

Senior Privilège

«Société en liquidation»

Société à responsabilité limitée

Au capital de 100 000 DT

Siège social : Immeuble SOFIDE, l'angle rue de métal et des entrepreneurs Zone industrielle Charguia II- 2035 Tunis Carthage

Identifiant unique RNE : 1123906Z

N° Affiliation CNSS : 291368 - 77

En vertu du PV de l'assemblée générale ordinaire réunie le 17 août 2021 enregistré à la recette des finances rue du Paradis - Ariana, le 22 septembre 2021 sous n°21706613 Quittance n°74486, il a été décidé :

- L'approbation des états financiers des exercices 2016, 2017, 2018, 2019 et 2020

- L'acceptation de la démission du liquidateur Mr Tarek Lassadi et la nomination de Mr Imed Bougoffa en qualité de nouveau liquidateur pour une durée d'une année.

- L'entérinement du renouvellement du mandat du commissaire aux comptes Mr Raouf Ghorbel jusqu'à la fin des travaux de la liquidation.

Le procès-verbal précité a été déposé au Registre National des Entreprises le 5 octobre 2021 sous n° 202197906.

2021402540SRLB2

ASYRAS CONSEILS

«Société en Liquidation»

Société à responsabilité limitée

Au capital de 150 000 DT

Siège social : Immeuble SOFIDE, l'angle rue de métal et des entrepreneurs Zone industrielle Charguia II - 2035 Tunis Carthage

Identifiant unique RNE : 0864437E

N° Affiliation CNSS : 00340580 - 13

En vertu du PV de l'assemblée générale ordinaire réunie le 17 Août 2021 enregistré à la recette des finances rue du Paradis - Ariana, le 22 septembre 2021 sous n°21706614 Quittance n°74489, il a été décidé :

- L'approbation des états financiers des exercices 2016, 2017, 2018, 2019 dt 2020

- L'acceptation de la démission du liquidateur Mr Rached Ben Attia et la nomination de Mr Imed Bougoffa en qualité de nouveau liquidateur pour une durée d'une année.

- L'entérinement du renouvellement du mandat du commissaire aux comptes Mr Raouf Ghorbel jusqu'à la fin des travaux de la liquidation.

Le procès-verbal précité a été déposé au Registre National des Entreprises le 5 octobre 2021 sous n° 202197917.

2021402541SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous-seing privé du 12/10/2021 enregistré à la recette des finances de Kélibia le 13/10/2021 sous le numéro M051578 reçu n°21202228 Mr Billel Ferjeni titulaire d'une CIN n° 09807656 cède à Mr Adel Elcharfi domicilié à Kelibia titulaire d'une CIN n°06298992, un fonds de commerce de fast-food exploité au local avenue Amadi el Garbi Kelibia. Toutes oppositions éventuelles doivent être faites au côté du céder à son utilité Mr Adel Elcharfi au domicile élu à l'adresse du fonds de commerce indiqué dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au JORT cet avis a été publié dans 2 journaux Echorouk et le Quotidien du 15/10/2021.

2021T00965FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous-seing privé du 6/10/2021 enregistré à la recette des finances de Kélibia le 8/10/2021 sous le numéro M050890 reçu n°21202192 Adel Elchkeili titulaire d'une CIN n° 01808018 a cédé à Mme Naila Rkik domicilié à Kelibia titulaire d'une CIN n°06399049, un fonds de commerce de fast-food, exploité au local n°8 avenue Mohamed el thib elsardouk - Kelibia.

Toutes oppositions éventuelles doivent être faites au côté du céder à son utilité Mme Naila Rekik au domicile élu à l'adresse du fonds de commerce indiqué dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au JORT cet avis a été publié dans 2 journaux Echorouk et le quotidien du 15/10/2021.

2021T00966FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte ssp en date du 14/9/2021 enregistré à la recette des finances cité administrative d'Ariana M Youcef Ben Abdelkader Ben Ammre Yaacoubi a vendu à Mme Amel Bent Slimene Ben Ibrahim Rabebi un fonds de commerce de vente de fripe et exploité à la Rue de Biarrote n°3 Ariana.

Les oppositions seront reçues dans les 20 jours de la publication au journal officiel.

Cette publication a été publiée au journal Alchourouk en date du 11/10/2021 sou n° IB 221/09514.

2021R02541FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP rédigé par maître Helal Moncef Avocat du 24/8/2021 enregistre à la recette des finances de Hamma sous le n°21200899 du 25/8/2021 portant sur la vente d'un fonds de commerce d'une Officine catégorie A sise à l'avenue Habib Bourguiba 6020 El Hamma Gabès.

Le vendeur : Aymen Ben Bechir Ben Mohamed Khelifi

L'acquéreur : Fakhreddine Ben Amor Helali

Objet de la vente : Un fonds de commerce moyennant le prix de 650 000 DT Arrête ministère de la santé publique tunisienne du 28/9/2021.

Les oppositions seront reçues dans les 20 jours qui suit la présente publication légale à l'adresse du fonds cédé entre les mains de l'acquéreur.

Publié au journal "le Quotidien" du 16/10/2021.

2021R02544FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP rédigé par maître Helal Moncef Avocat du 01/7/2021 enregistré à la recette des finances de Kabbaria sous le n°21200935 du 21/7/2021 portant sur la vente d'un fonds de commerce d'une Officine catégorie A sise à 12 avenue de la méditerranée 1057 Mourouj 2 Tunis.

Le venderesse : Maryse Laboup Epse Naouar.

L'acquéreur : Aymen Ben Bechir Ben Mohamed Khelifi.

Objet de la vente : Un fonds de commerce moyennant le prix de 1100000 DT.

Les oppositions seront reçues dans les 20 jours qui suit la présente publication légale à l'adresse du fonds cédé entre les mains de l'acquéreur.

Publié au journal "le Quotidien" du 16/10/2021.

2021R02545FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé daté du 5 octobre 2021, signé et légalisé le 6 octobre 2021, enregistré à la recette des finances d'El Menzah VI, le 13 octobre 2021 (enregistrement numéro 21206250, quittance numéro M096054), MADAME BESMA BENT AHMED EL KAMEL EL MAHFOUDHI, de nationalité tunisienne, titulaire de la carte d'identité nationale numéro 04777282, émise à Tunis le 21 juillet 2012, demeurant au 20, impasse Chahrazed, El Menzah 4, El Menzah, 1004, Tunis - Tunisie, entreprise individuelle sous le nom commercial « La Marguerite », dont le siège social est sis à la rue Youssef Sahab Ettabaa, El Menzah 7, Ariana Ville, 2091, Ariana - Tunisie, titulaire de l'identifiant unique numéro 1204859K, anciennement immatriculée au registre du commerce sous le numéro A03201472018, ayant pour matricule fiscal le numéro 1204859 K/N/P/000, a vendu à la société FONDATION PAUL VERLAINE (représentée par son représentant légal), société à responsabilité limitée de droit tunisien, de nationalité tunisienne, ayant le siège social sis au 10, Rue Ifada, 2080, Ariana Ville, Ariana - Tunisie, titulaire de l'identifiant unique numéro 1648093B, anciennement immatriculée au registre de commerce sous le numéro B01323202019, ayant pour matricule fiscal le numéro 1648093 B/A/M/000, le fonds de commerce exploité dans le local à usage commercial, d'une superficie non déclarée, composé de la maison située au numéro 2, Rue Youssef Sahab Ettabaa, Menzah 6, Tunis - Tunisie, comprenant la clientèle, l'achalandage, le droit au bail, l'enseigne «LA MARGUERITE», à l'exclusion de tout autre élément, pour y exercer une activité d'école privée sous l'enseigne «LA MARGUERITE».

Toute opposition sera faite dans un délai maximum de vingt (20) jours à partir de la date de publication au Journal Officiel de la République Tunisienne aux domiciles élus, en l'occurrence au domicile du Vendeur MADAME BESMA BENT AHMED EL KAMEL EL MAHFOUDHI (Rue Youssef Sahab Ettabaa, El Menzah 7, Ariana Ville, 2091, Ariana - Tunisie) et de l'Acheteur la société FONDATION PAUL VERLAINE (10, Rue Ifada, 2080, Ariana Ville, Ariana - Tunisie).

Ce même avis a été inséré aux journaux «Le Quotidien» et «Echourouk» du 15 octobre 2021.

2021R02549FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous-seing privé dont la légalisation des signatures porte la date du 9/10/2021, enregistré à la recette des finances d'El Médina el Jadida en date du 11/10/2021 Quittance n°M049816 Enregistrement n°21203758 Monsieur Saiad Khouitmi non inscrit au Registre National des Etablissements et non grevé a cédé à la Société Originale Distribution Pièces Lourdes société en cours de constitution représentée par son gérant Monsieur Adel Ben Hammouda la totalité du fonds de commerce consistant en un local destiné à la vente et l'achat de toutes les pièces de rechange des véhicules terrestres à moteur exploité au local commercial sis au Magasin n°2 rue du rabat Ben Arous. Le prix de vente a été consigné entre les mains du cédant à l'adresse du fonds sis au Magasin n°2 rue du rabat Ben Arous. Toutes les oppositions éventuelles se feront entre les mains du cédant à l'adresse sus-indiquée dans un délai ne dépassant pas les vingt (20) jours à partir de la date de la parution de cet avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié aux Journaux Echourouk en date du 17/10/2021 page 23.

2021R02568FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte SSP signé le 5/10/2021, enregistré à la recette des finances rue Khawarizmi Kairouan le 5/10/2021 sous n°21203496, quittance n°M061673, Mr Ali Ben Salah Gmadh, a vendu et cédé la totalité du fonds de commerce exploité au local destiné Pharmacie catégorie «A» sis à Rue Iben Jazzar Kairouan à Mme Safa Bent Mohamed Lahmar.

Les oppositions se font entre les mains du maître Hédia Hamama Avocat dont le cabinet sis Rue Mongi Bali Kairouan, dans un délai de 20 jours de l'apparition de cette annonce au JORT.

Cet avis a été publié au journal "Echourouk" du 7/10/2021.

2021S01099FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé et enregistré à la recette des finances d'Hammam Sousse le 8 octobre 2021 sous le n°21204839 Monsieur Achraf Gaaya titulaire de la carte d'identité nationale n° 08433052 vend à Monsieur Anis Gaaya titulaire de la carte d'identité nationale n°08483860 la totalité du fonds de commerce exploité au local sis au 178 rue Sahloul à Hammam Sousse, comme boucherie avec tous ses éléments corporels et incorporels. Les oppositions doivent être formulées entre les mains de l'acheteur à son adresse sise au 05 rue el Karma, bir el akba à Hammam Sousse dans un délai de vingt jours à compter de la date de publication de cet avis au J.O.R.T. Cet avis a été publié au journal Echourouk du 13 octobre 2021.

2021S01108FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé du 30/9/2021 enregistré à la recette des finances à Jemmel le 30/9/2021 sous le numéro 21201663, reçu n°M054169, la STE GENERALE AUTO MODERNE «S G A M» SARL, en la personne de son représentant légal, siège social sis au boulevard Habib Bourguiba à Zaouiet Konteche Jemmel, (MF 990568/W/A/M/000, RNE 0990568W) a cédé à Mme Hadia Younes, demeurant à Zaouiet Konteche, la totalité du fonds de commerce exploité dans la vente des pièces de rechange en gros, avec tous ses éléments matériels et moraux, exploité dans le local sis au boulevard Habib Bourguiba à Zaouiet Konteche Jemmel. Les oppositions devront être faîtes, à peine de forclusion, dans un délai de 20 jours à partir de la publication du présent avis au JORT, entre les mains de l'acquéreuse à l'adresse du fonds de commerce sis au boulevard Habib Bourguiba à Zaouiet Konteche Jemmel.

Le présent avis est paru au journal «Echourouk» du 10/10/2021.

2021S01109FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte de vente d'un fonds de commerce, enregistré à la recette des finances de Moknine le 22/9/2020 sous n°4201557 quittance n°48467, STE SOCIETE I - T STORE a cédé à Mme Henda Achour, CIN n°08113783 demeurant Rue elward Avenue elbasatine Moknine Monastir, la totalité du fonds de commerce du local commercial (identifiant unique n°1520686 V), sise Boutique n°9 centre commercial Moknine 5050 avec tous ses éléments corporels et incorporels. Les oppositions se font entre les mains de l'acheteur au local concerné, dans un délai de 20 jours de la date de sa parution au Jort.

2021S01112FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous S.P conclu le 7/10/2021 enregistré à la R. de F. de Jemmal le 7/10/2021 sous le n°55240MO - n°21201695 : Mounir Abbes demeurant à Jemmal a vendu à Mabrouk Abbes demeurant à Jemmal le fonds de commerce "ACHAT ET REPARATION DES MACHINES DE REFROIDISSEMENT ET CHAUFAGE " sise à Rue Abou Elkacem Echabi Jemmal.

Les oppositions seront faites entre les mains de l'acheteur du fonds de commerce Mabrouk Abbes à Rue Abou Elkacem Echabi Jemmal dans un délai ne dépassant pas 20 jours de la date de la publication de cet avis au J.O.R.T.

Cet avis a été publié au journal quotidien "Echourouk" le 15/10/2021.

2021S01115FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé signé à la commune de Sousse, le 8/10/2021 enregistré à la recette des finances rue de l'indépendance Sousse le 8/10/2021 sous le n°21203402 quittance n°M054152 Sté «Walid Voyage» au nom de son représentant a vendu à la Sté TUN SPACER au nom de son représentant la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels situé à rue Khalifa Karoui Sousse.

Toutes les oppositions doivent être adressées au rédacteur du contrat maître Moez Mbarek gérant de la société d'Avocats Al Insaf à son siège situé à l'immeuble al Amir 1er étage bureau n°3 rue Remada Sousse dans un délai de 20 jours à partir de cette publication.

Cette annonce a été publiée au journal Achourouk du 15/10/2021.

2021S01117FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Suite à un acte enregistré à la recette des finances Monastir le 7/10/2021 n°21205664 quittance n°M050085 cession d'un fonds de commerce à cité R6 n°113 Monastir de Monsieur Bechir Ben Belguacem Jarrai titulaire de matricule fiscal 954143T à monsieur Mefteh Ben Dhaw Ben Jilani Jarrai titulaire de matricule fiscal 1655202E. Les oppositions doivent êtres faites chez l'avocat monsieur Fathi Attia Rue Chedli Kallala Monastir.

Cet avis est publié au journal le Quotidien en date du 17/10/2021.

2021S01120FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé avec signatures légalisées en date du 9/9/2021, enregistré à la recette des finances rue Victor Hugo Sousse le 28/9/2021 sous le n°21202725 quittance M041831, la société ELECTRO MENAGE ENAKHIL, ayant pour identifiant unique 16926939Q représentée par sa Gérante Madame Houda Abdelkefi a vendu en faveur de la Société ATTIA RENT A CAR, Société en cours de constitution représentée par sa Gérante Madame Radhia Attia, la totalité du fonds de commerce sis au rez-de-chaussée n°1 de l'immeuble Mounira Ben Hadj Miled sise à 228 Avenue des palmiers Khezama Est Sousse avec tous ses éléments corporels et incorporels dont l'objet est toutes les activités sauf les cafés, salons de thé et buvettes.

Toutes les oppositions doivent être déposées entre les mains du Maître Mohamed Sahbi Kaddah établi à 5 rue Hlioui Kairouan.

Cette annonce a été publiée aux journaux La Presse et Essahafa du 01/10/2021.

2021S01124FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte S.S.P daté du 7/8/2020 enregistré à la recette des finances Boulbaba Mrabet Gabès reçu n°48260 n° d'enregistrement 21205980 daté le 8/10/2021, Madame Najia Mansour a cédé à Mohamed Saleh Fatwi la totalité du fonds de commerce sis à la Rue Habib Shakra Gabès exploité comme café.

Les oppositions doivent être remises dans un délai de 20 jours à compter de la publication de cette annonce au JORT à l'adresse de Maître Ghassen Marzougui sis au 195 avenue Mouhamed Ali Gabès.

Cette annonce sera publiée au Quotidien le 15/10/2021.

2021X01169FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Bureau Maître Mongi Dziri

Avocat à la cour de cassation

28 rue Alexandre Dumas Bab Bhar Sfax

Par un acte sous seing privé du 8/9/2021 et enregistré à la recette des finances de Sfax le 11/8/2021, madame Awatef Asswed a vendu à madame Hayett Ben Abdallah le fonds de commerce (vente des fruits secs) sis à l'avenue Habib Bourguiba Sfax. L'opposition au paiement du prix, sera entre les mains de Mefteh Werguemi, à son domicile à la route de Mahdia k 4 Sfax.

Cette vente a été publiée au journal Essabah du 13/9/2021.

2021X01170FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Conformément aux dispositions de l'article 191 du code de commerce

En vertu d'un acte sous-seing privé en date du 4/10/2021 enregistré à la recette des finances du Tina le 6/10/2021 sous le n°21201254 quittance M029959 Mr Achref Derir titulaire de la carte d'identité nationale n°08893797 demeurant à la cité Tina par mandat du Mr Achref Elhadar en date du 21/8/2021 et enregistré à la recette des finances du Tina le 7/9/2021 sous le n°21801082 quittance M027198 titulaire de carte d'identité nationale n°11018644 a cédé et vendu la totalité du fonds de commerce exploité dans le local situé à la route de Gabès km 9 Tina Sfax immatriculé au registre de commerce sous le n°A8195652014 qui consiste à une salle du jeux avec tous ses éléments matériels et moraux à Mr Achref Graja titulaire de la carte d'identité nationale n°08846403 demeurant à Tina d'un prix de cinq milles dinars (5000.000).

Les éventuelles oppositions devraient être adressées au maître Walid Ben Mansour immeuble manar bloc B 4ème étage Sfax.

Cette annonce a été publiée au journal Achourouk du 14/10/2021.

2021X01174FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un A.S.S.P en date du 8/10/2021 enregistré à la recette des finances Rue Arbi Zarouk Sfax en date du 8/10/2021, sous le n°21202665 quittance n°M051445, Mr Nizar Bouaziz domicilié à route Manzel Cheker km4 Sfax a vendu à Mm Maryem Kanoun domiciliée à route de Gabès km 9 Tyna Sfax, la totalité du fonds de commerce sis à route de Manzel Cheker km 5 Markez Allouch Sfax destiné à la vente des fruits secs. Les oppositions sont recevables entre les mains de Mr Aidi Ramzi, avocat domicilié à rue Abouelkacem Echebi Elysa centre bureau n°510 Sfax et ce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette vente au JORT.

Cette annonce a été publiée aux journaux Achourouk et le Quotidien parus le 13-10-2021.

2021X01175FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suivant acte de donation, rédigé le 15 juillet 2021 par les deux notaires Brahim Dhouib et Sameh Eljarraya enregistré à la RF de Sakiet Ezzit Sfax le 29 septembre 2021 n° de quittance M048902, Mr Mohamed Ali Khanouchi CIN n°05398890 et Mr Mehamed Khanouchi CIN n°08864683 et Mme Hajer Khanouchi CIN n°05361541 et Mme Ines Khanouchi cin n°08197031 et Mme Abir Khanouchi cin n° 05359722 ont donné en donation au profit de leurs mère Emna Rebai cin n°01034843 son domicile cité ellbahri 3 avenue 2163 n°15 Sfax la totalité de leurs parst (7/8) du fonds de commerce de café exploité au local situé au rue de Matar km 4 Sfax.

Les oppositions seront reçues au bureau de notaire Brahim Dhouib situé à la route de Tunis km 65 Sakiet Ezzit Sfax dans un délai de vingt jours à compter de la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette publication est faite dans le journal "Essabeh" du 15 octobre 2021. Cette publication est faite dans le journal "Elchourouk" du 15 octobre 2021.

2021X01179FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suivant acte de donation, rédigé le 01 Juin 2021 par les deux notaires Brahim Dhouib et Oussama Ezzouche enregistré à la RF de Sakiet Ezzit Sfax le 9 juillet 2021 n° de quittance M038206; Mr Ali Guidara CIN n°01093142 a donné au profit de ses petits enfants qui sont Yousef Guidara

CIN n°11046769 et Marwa Guidara CIN n°11022427 et Yessmine Guidara CIN n°11109225leurs domicile à 219 avenue 9 avril Sakiet Ezzit Sfax la totalité de sa part (1/6) du fonds de commerce exploité au local situé à la route de Tunis km 8 Sfax destiné au commerce de vente des produits alimentaires en détail.

Les oppositions seront reçues au bureau de notaire Brahim Dhouib situé à la route de Tunis km, 6.5 Sakiet Ezzit Sfax dans un délai de vingt jours à compter de la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette Publication est faite dans les journaux "Essaheh et Achourouk" du 15 octobre 2021.

2021X01180FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

(Pharmacie)

Par acte sous-seing privé, en date du 29/9/2021, enregistré à la recette des finances d'El Menzah VI le 4/10/2021, (quittance n°93011, sous le n°21206005), madame Sonia Bent Mohamed Mansour El Fekih épouse Faouzi Zarbib, tunisienne, CIN n°01826608, identifiant unique n°1269996Y, a vendu à madame Hajer Bent Mohamed Ben Mohamed Bouattour, tunisienne, CIN n°08715979, la totalité du Fonds de Commerce à usage de Pharmacie, avec tous ses éléments corporels et incorporels, exploité au local n° 3 sis au RDC de la résidence Erriadh, Avenue Ere Nouvelle, Ennasr 2, 1001 Ariana, d'une superficie totale de 75 m².

Toutes les oppositions doivent être adressées dans les délais de 20 jours à partir de la publication du présent avis au JORT, auprès de Maître Mohamed Derouiche Avocat à la cour cin n°00601652 délivrée à Tunis le 7/01/1994, Identifiant Unique n°425565T, domicilié au 151 Avenue de la Liberté, 1002 - Tunis.

Cette annonce a été publiée au journal «Echourouk» (page 15) et "le Quotidien" (Page 25) le 9/10/2021.

2021402510FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé en date du 3/6/2021, enregistré à la recette des finances de La Goulette sous le n°M051159 du 15/6/2021 et quittance n°21203448, M. Hamdi Ramdhani Gérant de la société SRH (I.U : 1639010E) , titulaire du passeport n°Y142009 du 9/9/2017.

A vendu à Mme Fatma Hammami titulaire de la CIN n°04664605 du 23/4/2021.

La totalité du fonds de commerce d'un restaurant avec ses éléments corporels et incorporels sis, local n° : 01 au RDC résidence Essaâda 2045 cité Les Palmeraies l'Aouina Tunis.

La vente comprend les éléments matériels et moraux. Les oppositions se font entre les mains de l'acheteur à l'adresse ci-dessus.

Dans un délai de 21 jours à partir de la date de cette publication de cet avis, au journal officiel.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien du 9/10/2021.

2021402514FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat enregistré à la recette des finances de Halk El Oued le 23/11/2021 sous le n° d'enregistrement 21205517 quittance 75197 Mr. Attouhemi Ben Mohamed Laaribi titulaire de la C.I.N n° 00306231 a vendu à Mr. Hamza Ben Fathi Ben Abderrazek Ben Attayaa titulaire de la C.I.N n° 15000291 le fonds sis à 1 bis route de Taiib M'hiri Le Kram exploité pour un POLAYER.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cet article a été déposé au journal le Quotidien du 13 octobre 2021.

2021402516FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré le 5/10/2021 à la recette de Sidi Hssin sous le n°21202641, selon lequel Mme Sarra Ben Hassouna Ben Mouhamed domiciliée à la rue 4692 Ezahrouni Tunis vend à M Hassen Ben Mouhamed Saleh Walhazi domicilié klm 5.5 route le Kef intersection Borj Chakir la totalité du fonds de commerce café Catégorie 1 situé à l'adresse de l'acheteur avec tous ses éléments matériels et moraux.

Cette annonce a été publiée au journal Echourouk du 14.10.2021.

Toute opposition doit être faite devant l'acheteur dans un délai de 20 jours à partir de sa parution au JORT.

2021402520FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP en date du 14/15 septembre 2021 ; enregistré à la recette des finances Menzah VI le 24 septembre 2021 sous le numéro 089658 ; quittance n°21205779 publié aux journaux Achourouk et le Quotidien du 9 octobre 2021, la société euphorie a vendu à madame Gharbi Salma la totalité du fonds de commerce avec le matériel nécessaire à l'exploitation sis à l'avenue Hédi Nouira cité ennasr 2 immeuble amen Ariana.

Toute opposition au paiement de prix doit être signifiée dans les délais de 20 jours à compter de la parution de la publication au journal officiel à l'adresse de l'acheteur sis à l'avenue Hédi Nouira cité Ennasr 2 Immeuble amen Ariana.

2021402523FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé rédigé par maître Sofiane Hatem Fathallah avocat près la cour d'appel enregistré le 13/10/2021 à la recette des finances de sidi l'Ariana cité administrative quittance n°091770 enregistrement n°21205165, Mr Mohamed Aziz Ben Saïd a cédé à Mr Abdelaziz Ben Béchir Slaimi la totalité des 2 fonds de commerce situé au n°08 et 10 complexe Mariem bloc c rue Beyrouth Ariana exploité friperie.

Les oppositions doivent se faire dans les 20 jours qui suivent la parution de cette publication entre les mains du vendeur à son adresse personnelle 40 rue Kazakhstan Enasser 01 ou à l'adresse du cabinet du rédacteur de l'acte au 23 avenue Farhat Hached Ariana.

Cet avis a été publié aux journaux Essabeh et Le Temps du 15/10/2021.

2021402530FCCC2

Désistement sur un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé rédigé par maître Sofiane Hatem Fathallah, avocat près la cour d'appel enregistré le 13/10/2021 à la recette des finances de Sidi l'Ariana cité administrative quittance n°091774 enregistrement n°21205166, Mme Raoudha Trabelsi désiste en faveur de Mr Abdelaziz ben Béchir Slaimi de tout ses droits, éléments corporels et incorporels se rapportant au fonds de commerce situé n°11 complexe mariem bloc c rue Beyrouth Ariana exploité friperie.

Les oppositions doivent se faire dans les 20 jours qui suivent la parution de cette publication à l'adresse sus-indiquée ou à l'adresse du cabinet du rédacteur de l'acte au 23 avenue Farhat Hached Ariana.

Cet avis a été publié aux journaux Essabeh et Le Temps du 15/10/2021.

2021402531FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté du 5/10/2021 et enregistré auprès de la recette des finances à Hammam Chatt en date du 6/10/2021 (enregistrement n°21201659, quittance n°M02742), la Société "folla", S.A.R.L, au capital social de 10,000 Dinars, Identifiant unique 0931236Z, dont le siège social sis au n°13 bis Avenue de l'Indépendance, la Marsa Tunis, Représentée par Mr Slim Jrad, a vendu à Mr Nejib Rebaa demeurant à cité Romena Ghomrasen Tataouine et Mr Nabil Boubaya demeurant à rue Omar Saadallah Cité El Anouar Ghomrasen Tataouine, le fonds de commerce consistant dans un Restaurant de «Fast Food» sis et exploité à 13 bis Avenue de l'Indépendance La Marsa Tunis.

Ladite vente a été publiée dans un journal quotidien «El Chourouk» en date du 13/10/2021.

Les oppositions seront reçues auprès du Cabinet de Maître Abdlekrim Rajah, sis à 62 Avenue de la Liberté 1002 - Tunis dans un délai de 20 jours à compter de la publication légale.

2021402536FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte s.s.p, de la Gérance Libre en date du 7/7/2020 enregistré à la recette des finances Rue El Jazira le 9/7/2020 sous le n°20301498, quittance n°M034114 Mme Hajer Trabelsi titulaire de la CIN n°04625579 délivrée le 02/4/2015, MF : 0865358 L, Domicilié au 04 rue des Martyrs - Bardo - 2000 - Tunis a loué à Mr. Mehrez Ferchichi titulaire de la CIN n°07383636 délivrée le 9/9/2008, MF : 1677271 N, et demeurant, le fonds de commerce sis au 26, rue des Tamis- Al Ghrabliya - 1008 Tunis, affecté à l'exploitation d'un Café 1ère Catégorie avec tous ses éléments matériels pour une année renouvelable à compter du 01 Août 2020 sous réserve de reconduction implicite pour la même durée.

2021T00969FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Gérance Libre

En vertu d'un contrat légalisé en date du 12/8/2021 et enregistré à la recette des finances de Mégrine (Quittance n°M047810, enregistrement n°21303487)

La société Savonnerie Printemps a loué à la société Cercina Plast une partie de son fonds de commerce sis à la Route de Sousse Km5 Mégrine gouvernorat de Ben Arous et ce dans un local d'une superficie de 150 m² en vue de l'exploiter dans le domaine de la fabrication et de la transformation des matières plastiques.

Cet avis a été publié dans le Journal Quotidien n°6314 le 14/10/2021.

2021R02542FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Gérance libre

Par acte sous seing privé enregistré le 7/10/2021 à la recette des finances cité administrative Ariana reçu n°M089927 enregistrement n°21305064 par lequelle Mr Ali Ben Kacem Ben Mohamed Souiden demeurant 3 rue jasmin cité jardin nouvelle médina Ben Arous a loué à Mr Ali Ben Mohamed Ali Ben Nacer Zamouri demeurant 18 rue Abdelhamid el Kateb cité Mansoura nord Ariana en titre de gérance libre la totalité d'un fonds de commerce destiné à la restauration légére Seulement avec tous ses équipements matériels et tous ses éléments moraux.

Un avis similaire a été inséré au quotidien Achourouk du 13/10/2021 page n°23.

2021R02543FCCC3

Contrat de location gérance libre

Suivant contrat de location gérance d'un fonds de commerce légalisé en date du 12/10/2021 enregistré à la recette des finances de Kalaat Andalous en date du 14/10/2021 sous le n°21701520 quittance n°M026983, la société RAYAN DISTRIBUTION, immatriculée au RNE sous le n°1102584L, ayant son siège social sis au 72 Bis, rue 8603, Zone Industrielle Charguia 1, 2035, cité el Khadhra, a donné en location de gérance libre à la société LA MEDITERRANENNE DE DISTRIBUTION MEDDIS, immatriculée au RNE sous le n°0783298M, ayant son siège social sis au Centre commercial Tunis City, Sabbalet Ben Ammar, 2032, Ariana, tout le fonds de commerce situé à Sfax, Route Mahdia, Sakiet DEIR, avenue Habib Bourguiba, n°91 en bordure d'une rue et d'une impasse, exploité pour l'activité de commerce et distribution pour une période d'une (01) année renouvelable.

Les créanciers peuvent faire opposition à l'adresse du fonds de commerce sis à Sfax, Route Mahdia, Sakiet DEIR, avenue Habib Bourguiba, n°91 en bordure d'une rue et une impasse, dans les 20 jours de la publication du présent avis au J.O.R.T.

L'annonce a été publiée aux journaux ALCHOUROUK et LE QUOTIDIEN du 15/10/2021.

2021R02548FCCC3

Cession d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé signé à la commune de Sousse le 5/5/2020 enregistré à la recette des finances rue Mohamed Maarouf Sousse le 8/7/2020 sous le n°20201107 quittance n°M041454 Imed Ben Elmondher Ilyes (C.I.N n°00150041) a renoncé à Rahma Bent Ali Ben Salem Koraani (C.I.N n°07674914) tout le fonds de commerce sis à Rue Hsouna Ayachi Sousse utilisé comme café du premier rang portant le nom commercial (café Le romancier).

Les éventuelles oppositions doivent se faire entre les mains du Bénéficiaire dont l'adresse élue est celle du F.C dans un délai de 20 jours à compter de la publication au J.O.R.T.

Le présent avis est paru au journal Le Quotidien du 14/10/2021.

2021S01116FCCC3

Contrat de location d'un fonds de commerce

Suivant le contrat du 6/10/2021, enregistré à la recette des finances rue Elmahata Tunis, le 8/10/2021, sous le n°21305180, quittance n°M049523, société SATZEC a loué à la société A Z EQUIPEMENT le fonds de commerce en activité de commerce de matériel agriculture industriel électricité sis 73 Tunis 1000 pour une durée de deux ans renouvelables débutant du 01/10/2021 finissant au 31/10/2023.

Cette annonce a été publiée aux journaux Achourouk et le quotidien le 14/10/2021.

2021402527FCCC3

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques

Le saisissant : la Banque internationale Arabe de Tunisie «BIAT» en la personne de son représentant légal, société anonyme, Identifiant unique au registre national des entreprises 000110F, sise au 70-72 Avenue Habib Bourguiba 1002 Tunis.

Le saisi : 1/ BOUNAGUA FRIGO SARL en la personne de son représentant légal, Inscrite au registre du commerce du Tribunal de première instance de Nabeul sous le numéro B0727952009, MF : 1094698 X, sis à la rue Baraket El Sahel Nabeul.

2/ Ridha Bounagua gérant de société demeurant au Eddin El Assyouti cité Sidi Amor Nabeul 01 rue Jalel.

Avocat poursuivant : Maître Dorra Fazaa, avocat auprès de la cour de cassation, MF : 000/P/A/795246N, demeurant au 11 Avenue Habib Thameur troisième étage cabinet 3.2 Tunis.

Le bien à vendre : les 617,666 parts indivises objet du titre foncier 592299 Nabeul dénommé «warda28» consistant en une parcelle de train constructible de forme rectangulaire d'une superficie égale à 577m² sis à la rue Jaleleddine el asiouti Nabeul dans une agglomération de constructions récentes composé dans la partie est d'un entrepôt vaste d'une superficie couverte de 205m² d'une terrasse extérieure d'une superficie de 40m² et d'un patio d'une superficie de 49m²; la partie ouest se compose d'un jardin de façade d'une superficie de 28m²; d'une véranda et d'un bâtiment moderne composé de trois pièces, un séjour ; une cuisine, une salle de bain, un couloir d'une superficie couverte de 204m² alimenté en électricité gaz et eau courante l'immeuble est grevé d'hypothèques détaillées dans le cahier des charges et le rapport d'expertise, le bâtiment est limitrophe aux propriétés de Chokri Dhwaifi, Hassan Hizaoui, Mahfoudh Kachroudi et les héritiers de feu Fehri Daas.

Mise à prix : cinq cent soixante mille cinq cent soixante-dix dinars et six cent soixante millimes (560.570,660 DT) frais en sus.

Date et lieu de la vente : le mercredi 24 novembre 2021 à partir de 9 heures devant la chambre des criées auprès du tribunal de première instance de Nabeul sis à l'avenue Tayeb Mhiri.

Visite de l'immeuble : chaque jour de 8 h du matin à 18 h.

La participation aux enchères se fait par le biais d'un avocat après avoir consigné le 1/3 de la mise à prix ou avoir produit un chèque certifié ou donné une garantie bancaire irrévocable du même montant.

Les étrangers doivent en outre obtenir la licence du gouverneur.

2021T00971VEPA1

Vente aux enchères publiques

L'adjudication aura lieu le lundi 15/11/2021 à partir de neuf heures (9h) du matin à la salle de vente immobilière du tribunal de 1ère instance de Kasserine.

Partie poursuivante : Rahmouni Radhia, Smida Sonia, Smida Abdelkrim et Smida Mansour, demeurant en Allemagne.

Partie saisie : Smida Mohamed Taher, demeurant à l'avenue Ain Elgaied cité Ezzouhour - Kasserine.

Avocat poursuivant : Maître Barkaoui Yassin avocat à la cour de cassation avenue Habib Bourguiba -Kasserine.

Identification de l'immeuble objet de saisi :

Terrain Agricole situé à Ain Elgaied cité Ezouhour Kasserine, comportant des oliviers d'une superficie de 2135 m limité, Est une route, Sud parcelle n°16 appartenant à Smida Kamel, Ouest parcelle n°21 appartenant à Smida Boubaker, superficie de la parcelle 2135 m.

Mise à prix : le prix d'ouverture est fixé à cent cinquante deux mille douze dinars (152.012.000 ds) en ajoutant les frais et honoraires des taxes.

Observation : toutes personnes intéressées par l'achat pourront visiter la propriété à vendre chaque jour pendant les horaires administratifs.

Pour de plus amples renseignements veuillez contactez le tribunal de 1ère instance de Kasserine où il a été déposé le cahier de charge ou le bureau de l'avocat poursuivant. Personne ne peut participer à l'adjudication qu'après avoir consigner le 1/3 du montant de la mise à prix.

La participation aux enchères se fera par l'intermédiaire d'un avocat.

(Pour les étrangers l'obtention d'une autorisation du gouverneur au préalable est obligatoire).

2021R02563VEPA1

Vente aux enchères

Cabinet Maître Mohamed Kemicha

Avocat à la cour de cassation

Rue Soukaina Bent Al- Hussain Kairouan

Tél : 77 23 85 01

Fax : 77 23 82 13

Le mercredi dix novembre deux mille vingt et un (10/11/2021) et à partir de neuf heures du matin et à la chambre des criées près le tribunal de première instance de Monastir, aura lieu l'adjudication de l'immeuble désigné en dessous selon les conditions suivantes :

Partie créancière saisissante : Le Receveur des Finances de Hajeb Laayoun entant que comptable public est chargé de recouvrement des créances publiques, sis à Hajeb Laayoun, ayant élu domicile à l'Etude de Maître Mohamed Kemicha, avocat à la cour de cassation, sise à Rue Taieb Mehiri n°01Kairouan.

Partie débitrice saisie : Mr Mustafa Ben Belgacem Ben Mohamed, directeur dans une société titulaire de la CIN n°07547265, demeurant Cité AFH, délégation Hajeb Laayoun, Gouvernorat de Kairouan.

Avocat poursuivant : Maître Mohamed Kemicha, avocat à la cour de cassation, cabinet sis à Rue Taieb Mehiri n°01 - Kairouan - identifiant fiscal n° 000/P/A/765060N.

Immeuble mis en vente : Les 310 parts dans l'indivision du total de 6928 parts objet du titre foncier n° 53438 Monastir composé des parcelles 219 et 227 (possédé selon la référence de propriété datée du 4/4/2014 - Dépôt Monastir - Volume 1/14 n°1800) qui contient une terre nue à caractère résidentiel appelée «Essalem» située à Khanis, délégation et gouvernorat de Monastir.

Les parts du saisi relatives à la propriété mentionnée consiste à une résidence de type moderne, située sur tout un terrain de 330 mètres carrés sur la parcelle n°219 objet du titre foncier n°53438 Monastir. Situé rue Samra de Sidi Omar Ghraib zone de la montagne près du couloir ferroviaire et cimetière de la ville de Khanis gouvernorat de Monastir. Délimité sud-ouest et ouest par une route, du côté nord Naseera Sakali et par l'est Hamed Al-Qardali. La maison objet du saisi est composée d'un étage sous le plancher contenant un entrepôt et un rez-de-chaussée composé d'un entrepôt et des toilettes. Au côté sud-ouest nous trouvons la villa, qui a au rez-de-chaussée deux salons, une salle à manger, une toilette, une cuisine et un escalier menant au premier étage, qui dispose de trois chambres, d'une salle de douche et d'un escalier menant au toit. Les fondations et les structures sont au plafond de béton. Les murs extérieurs sont en double cloison. Les murs intérieurs sont construits en briques d'une épaisse de 10 cm et 25 cm. Le salon et la salle à manger sont carrelés de gré de masse. Les chambres, cuisine et les espaces sanitaires sont carrelés en céramique. Les murs de cuisine, les toilettes et la douche revêtue des carrés de céramique. Les portes intérieures et la porte extérieure sont toutes en bois rouge. Les fenêtres et porte-fenêtre en aluminium. Les plafonds sont décorés en gypse orné. Les escaliers au rez-de-chaussée sont revêtus en marbre de Tela, alors que les escaliers du premier étage sont revêtus de carrés de céramique.

Mise à prix : La valeur de ce bien immobilier objet de l'adjudication est estimée à quatre cent trente mille et quatre cent quatre-vingt-six dinars (430.486,000 ds).

Visite de l'immeuble : Le bien immobilier peut être visité en temps administratif.

Pour plus d'informations, contactez l'étude de l'avocat poursuivant Maître Mohamed Kemicha, à Rue Taieb Mehiri n°01 - Kairouan, ou le greffe du tribunal de première instance de Monastir, où il est déposé le cahier des charges, la surenchère ne peut être faite qu'à travers un avocat et toute personne souhaitant acheter doit mettre en caution le tiers du prix d'ouverture, ou fournir un chèque bancaire certifié ou une garantie bancaire.

2021S01114VEPA1

Vente aux enchères d'un fonds de commerce

Etude Maître Khemiri Hichem

Huissier le Justice

181 Rue Sœur Joséphine Imm Trocadéro

5ème étage bureau n°3 Sousse

Tél : 98.276.014-73.202.306-73.203.206

Le lundi 8/11/2021 à 12 h, il sera vendu aux enchères publiques le fonds de commerce de la société NICOISE sis à l'avenue la Perle du Sahel Sousse, avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Le fonds de commerce est inscrit au registre national des entreprises sous le n° unique 0456102K.

La vente est effectuée en exécution du jugement n°53369 du 19/01/2016 rendu par la cour d'appel de Sousse au profit de la «Caisse Nationale de Sécurité Sociale «CNSS» et le rapport d'expertise rédigé par le maître Ridha Zaghouane l'expert comptable prés les tribunaux commissaire aux comptes.

Mise à prix : 420.000.000 dinars frais en sus.

Les intéressés et les créanciers peuvent consulter le cahier des charges au cabinet de l'huissier de justice maître Khemiri Hichem sis Rue Sœur Joséphine Imm Trocadéro 5ème étage bureau n°3 Sousse.

Nul n'est admis à participer aux enchères s'il n'a pas avancé un montant de 42.000.000 dinars qui correspond au dixième (10%) de la mise à prix annoncée, et en le payant en espèces à l'huissier de justice ou en présentant un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable ou en établissant que le montant de l'avance a été consigné à la caisse des dépôts et des consignations.

L'acquéreur doit payer le prix avec frais comptant.

2021S01125VEPA1

Vente aux enchères publiques d'un immeuble

Suite à une saisie immobilière

Cabinet Maître Jamoussi Mohamed Sofiène

Avocat

44, Avenue Habib Bourguiba 3000 Sfax

Tel : 74.220.096

Fax : 74.201.001

Le poursuivant : L'Arab Tunisian Bank, société Anonyme représentée par son directeur général inscrite au

registre de commerce auprès du Tribunal de 1ère Instance de Tunis sous le n°B167001997 dont le siège social est situé au 9 Rue Hédi Nouira Tunis, demeurant Habib Bourguiba Sfax, son domicile à l'étude de son Avocat Maître Mohamed Sofiène Jamoussi, 44 Avenue Habib Bourguiba Immeuble Athos Sfax 3000.

Le saisi : 1) Mr Faouzi Ben Abdessalem Ktata (débiteur - hypothécaire) gérant d'une société, titulaire de la CIN 01032967, y demeurant Rue de Martyrs n°15 Sakiet Eddayer Sfax.

2) Faiçal Ben Abdessalem Ktata (caution - hypothécaire) agriculteur titulaire de la CIN 01065856, demeurant à la Rue de martyrs n°15 Sakiet Eddayer Sfax,

3) Manel Bent Faker Ktata (caution - hypothécaire) titulaire de la cin 08800831 y demeurant Avenue Habib Maazoun n°14 Sakiet Eddayer Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Mohamed Sofiène Jamoussi, Avocat, 44 Avenue Habib Bourguiba Sfax 3000.

Immeuble saisi et mis en vente : Suite d'une saisie Immobilière faite par Maître Mimoun Moal Huissier Notaire sous le n°31240 le 17/7/2021 sur la totalité de la propriété sise à la Route de Mahdia Km 13 à droite direction de Sfax représentée par une parcelle de terrain rectangulaire clôturée de cotés sud, est et nord de superficie est de 3520 m² représentée par une partie de parcelle n°401 cadastre zone Bderna-I-.

A cette parcelle existe construction de poulailler de superficie couverte est de 960 m² toit couvert par tôles ondulées, ses murs extérieurs construits en brique et enduits de l'intérieur et de l'extérieur, sol cimenté à coté de cela à l'ouest construction de salle de fourrage de superficie couverte est de 32 m², toit en béton armé et enduit de l'intérieur et de l'extérieur.

Sur cette parcelle de terrain au bord du nord existe construction d'une salle couverte par tôles ondulées de superficie est de 38 m² et contient aussi 9 poids d'olives.

Les limites de cette propriété : du Sud voisin de l'Est entrée et voisin du Nord Ktata et en derrière route de Mahdia et de l'ouest Ktata aussi.

Mise à prix : est fixée à trois cent seize Milles Dinars (316.000.000D) terre et construction outre les frais qui seront fixés le jour de l'audience.

Les hypothèques qui grèvent l'immeuble :

Doniaz Abdenadher locataire de l'immeuble saisi sis à la route de Mahdia Km 13 Sfax de loyer annuel est de 22.000.000 D pour 5 ans du début 1/4/2017 par contrat écrit légalisé le 29/3/2017.

Date et lieu de l'adjudication : aura lieu le lundi le 15 novembre 2021 à partir de 9h du matin et suivant à la salle des criées du Tribunal de première instance de Sfax, sise à la Rue Abou Kacem Echhebi Sfax.

Visite de l'immeuble : La visite est possible tous les jours de la semaine, suivant l'horaire administratif.

Tout qui veut participer aux enchères, doit consigner le 1/3 du montant de la mise à prix qui est de 105.333.333 Dinars par l'intermédiaire d'un avocat et pour les étrangers doivent être munis de l'autorisation de Mr. le gouverneur compétent.

Et pour de plus amples informations contacter l'étude de l'avocat poursuivant ou le greffe du tribunal de première instance de Sfax 1 où est déposé le cahier des charges.

2021X01172VEPA1

Vente aux enchères publiques

Sur saisie immobilière

Machouch Fathia

92, avenue Habib Bourguiba

Tél : 76.620.800

Le saisissant : Saadaoui Ali, ouvrier, titulaire de la CIN n°09246036 demeurant el Khcham Est, essida, errgab, Sidi Bouzid.

L'avocat poursuivant : Maître Machouch Fathia, sise à 92, avenue Habib Bourguiba, Sidi Bouzid.

La partie saisie : Jallali Slah eddine Ben Khdiri Ben Ahmed, agriculteur, tunisien, titulaire de la carte d'identité nationale n°059584439, demeurant à essiida regueb, Sidi Bouzid.

L'immeuble saisi : toutes les sessions relevant de la propriété du débiteur, représenté par 300 parties indivises de la pièce n°29, de la propriété enregistrée n°71529 Sidi Bouzid, nommé "amal" sise à la délégation de awlad yousef, regueb, Sidi Bouzid, d'une superficie totale est de : 1601 parties (composé de la pièce n°29 et la pièce n°27) logement et espace blanc.

La partie saisie est de : 300 parties indivises de la pièce n°29 d'une superficie totale est de 993 m² il s'agit d'une pièce rectangulaire qui ouvre directement sur la route principale du coté ouest, est bordé de quartiers de tous les autres cotés, sur laquelle est battit un garage d'une superficie couverte de 25 m².

Mise à prix : le prix d'ouverture de l'adjudication est fixé à : vingt sept milles (27.000 d) auquel s'ajoutent les frais de la saisie immobilière fixés au prochain jour de l'adjudication.

Date et lieu de l'adjudication : jeudi le 18/11/2021 à 9 heures du matin à la salle des ventes immobilières au tribunal de 1ère instance de Sidi Bouzid.

Visite de l'immeuble : tous les jours dans les heures de travail.

Pour plus d'information contactez le tribunal de 1ère instance Sidi Bouzid et le bureau de l'avocat poursuivant à l'adresse suivante : 92, avenue Habib Bourguiba, Sidi Bouzid.

2021X01176VEPA1

Vente immobilière aux enchères publiques

Poursuivante : La Société Tuniso-Qatari de Recouvrement (T.Q.R.), S.A., sise à l'immeuble Premetal rue Hédi Karray, centre urbain nord Tunis, Registre de commerce Tunis n°B116622003. En sa qualité de créancière saisissante.

Partie saisie : Abdellatif Ben Abdelmajid Ben Taieb Jmaiel. C.I.N n°00219019. Demeurant 2 Rue El Ghazi Marsa les Pins. Tunis. * son domicile élu au cabinet de Maître Mohamed Hédi Lakhoua Rue Docteur Calmette n°13 Mutuelle ville - Tunis.

En sa qualité de créancier et partie saisie.

Avocat poursuivant :

Maître Atallah Mhamed, Avocat à la cour de cassation 97 Avenue de la Liberté - Tunis. (Matricule Fiscal : 513271 Z/A/P/000).

Immeuble objet de la vente :

L'immeuble se situe 2 Rue El Ghazi Marsa les Pins. Tunis, et consiste en une villa ouvrant sur la partie ouest. Il se compose d'un rez-de-chaussée et d'un étage (Duplex) bâti sur une parcelle d'une superficie de 475 m² (475 parts) objet du titre foncier n°69747 Tunis dénommé «Jmaiel» composé de la parcelle n°106 du plan parcellaire du T.F. n°57752 Tunis.

- Rez-de-chaussée : d'une superficie couverte de 147m² contient une véranda, un séjour, une salle à manger, une cuisine, un séchoir, une salle d'eau et des escaliers menant au 1 étage.

- 1er étage : d'une superficie couverte de 109 m² contient 4 chambres à coucher, un dressing, une salle de bain, un balcon et une terrasse.

- L'aménagement extérieur: l'immeuble est entouré d'une clôture d'une hauteur de 2 mètres. La façade de l'immeuble contient 2 portes, une porte d'entrée principale, et une porte de garage. La villa est entourée par des trottoirs en carrelage et un jardin.

- Les limites de l'immeuble : des cotés nord sud et Est : des maisons propriétés d'autrui. Du coté Ouest : Rue El Ghazi.

- Les composants de l'immeuble : la maison est bâtie en 1985. Le toit est en dalle, les murs extérieurs en double cloison. Le sol du séjour et de la salle à manger est en carrelage (40 cm x 40 cm), le sol des autres pièces est en carrelage ordinaire (25 cm x 25 cm). Les escaliers sont habillés en marbre importé d'Italie. Les portes et fenêtres sont en bois. Le séjour est équipé d'un chauffage classique, les équipements sanitaires sont anciens mais en bon état. L'immeuble est équipé du chauffage central et des réseaux d'eau potable, de l'électricité, du gaz naturel et d'assainissement.

L'immeuble est situé dans une zone d'une valeur immobilière élevée à la cité des Pins La Marsa qui est un quartier résidentiel de standing habité par une catégorie sociale aisée, avec des villas implantées sur des parcelles d'une grande superficie. Elle est avoisinante à des marchés, établissements sanitaires, éducatifs, stations de transports ainsi que les grandes surfaces commerciales (Carrefour, Magasin général, Tunisia Mall ...), les espaces de loisirs (les plages, parc d'attraction aux Berges du Lac) et les zones touristiques (Marsa Corniche, Sidi Bousaid, Carthage, Gammart).

Mise à prix : Après réduction de 40 % :

Sept cent trente trois mille sept cent soixante onze dinars et 050 Millimes (733.771,050) hors frais.

Date et lieu de vente : Après Report de l'Audience :

Le mardi 16 novembre 2021 à partir de 9 Heures au Tribunal de Première instance de Tunis.

Visite des lieux :

La visite peut se faire quotidiennement.

La participation à l'adjudication est soumise à la consignation du tiers de la mise à prix ou à la présentation d'un chèque certifié ou d'une caution bancaire irrévocable. Les étrangers devant obtenir l'autorisation du gouverneur.

2021402526VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Ben Arbia Asma

Avocate à la cour de cassation

Complexe Ezzaytouna 96 Av. de la Liberté Bureau B 1-1 1002 le Belvédère Tunis

Tel / Fax : 71 780 721

MF : 000/A/P/767103Q

Créancier poursuivant : B.F.P.M.E, S.A, inscrite au R.C à Tunis sous le n°B2410202005, Représentée par son P.D.G sise à Tunis 34 rue Hadi Karray centre Urbain Nord El Menzah IV.

Débiteur : Najia Bent Ali Ben Othmen Brayek demeurant à Ezzaabtya, Gouvernorat de Gafsa

L'avocat poursuivant : Maître Ben Arbia Asma, Avocate à la cour de cassation

L'immeuble mis en vente : la totalité de la propriété objet du titre foncier n°17653 Gafsa d'une contenance de 10000 m² et la propriété objet du titre foncier n°15998 Gafsa d'une contenance de 32714m², sise à Errhiba Ezzaabtya, Gouvernorat de Gafsa

Prix de la vente : 148.964 ,000 DT outre les dépenses de poursuites qui seront fixées par le tribunal le jour de l'audience

Date et lieu de la vente : la vente aura lieu le lundi 22/11/2021 à partir de 9H du matin devant la chambre des enchères publiques du tribunal de 1ère instance de Gafsa.

La visite de l'immeuble est possible tous les jours aux horaires du travail.

2021402534VEPA1

Avis aux créanciers

Ouverture de la Procédure de Distribution

Tribunal de 1ère Instance d'Ariana

Affaire n°255

En vertu de la décision émanant du juge commissaire du tribunal de 1ère instance d'Ariana, ordonnant l'ouverture des procédures de distribution de la somme de 137.500dt000 consignée à la caisse des dépôts et consignations de la république tunisienne sous le n°M008883 daté du 30/9/2020 suite au jugement de vente immobilière prononcé par le Tribunal de 1ère Instance d'Ariana au profit de l'Arab Tunisienne Banque et contre Mr Houcemedine Ben Taazayet.

Et suite à la demande de distribution effectuée par l'Arab Tunisienne Banque au nom de son représentant légal et par l'assistance de Maître Dalanda Aouem Sahnoun son avocat demeurant dans son cabinet rue Aboubakr El Bakri Imm Luxor II 3ème 2ème étage B3.1 Montplaisir Tunis.

Tout créancier qui entend à la distribution des sommes sus-indiquée doit produire à peine de forclusion, dans les trente jours qui suivent la publication de cette annonce au journal officiel ses titres de créance par avocat au greffe du tribunal.

Cette annonce a été rédigée selon les dispositions des articles 467 et 468 du cpcc. L'article 468 CPCC prévoit" dans les trente jours de la publication au journal officiel de l'insertion ou de la réception de la lettre recommandée tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit, à peine de forclusion, produire ses titres

de créance au greffe du tribunal, avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant, cette demande énoncera les causes de préférence de la créance, s'il y a lieu".

2021R02524VEPA2

Avis

Il est porté à la connaissance des créanciers de la société PANALIA (fabrication de chaussures) ayant pour siège la ville d'El Alia à proximité de l'hôpital, RNE : 0648840/M que par décision judiciaire rendue le 11/3/2021 par le tribunal de 1ère instance de Bizerte la société PANALIA est considérée en état de cessation de paiement à compter d'Août 2010 que Madame Sonia Khoualdia est nommée juge commissaire de la faillite que Monsieur Mohamed Habib Sayhi 9 rue Jalel Eddine Nakkach 2083 Cité la Gazelle l'Ariana est nommé syndic de la dite faillite et que les ventes objet des PV n°923 , 1191, 1399, 1694 et 1793 ont été judiciairement annulées.

2021R02537VEPA2

Avis de distribution

En application des articles 467 et 468 du C.P.C.C et selon ordre d'ouverture d'une procédure de distribution émanant du juge commissaire du tribunal de première instance de Sousse dans l'affaire n°212, et suite à la requête de distribution déposée par Maître Amira Ben Yousef Avocate pour le compte de Bilel Sessi contre Khalil Hamouda dont le domicile 5 Rue 2504 Cité l'Aouina Sousse, et après consignation du prix soit 30000 dinars objet du récépissé n°M008860 du 13/2/2020 tout intéressé qui entend participer à la distribution doit à peine de forclusion dans le délai de 30 jours de la publication de cet avis au JORT produire ce titre de créance par un avocat au greffe du tribunal. Cet avis est rédigé en application des articles 467 et 468 du C.P.C.C.

2021S01118VEPA2

Ordonnance sur requête :

Nomination d'un liquidateur sur l'héritage

Du défunt Khmais Ben Mohamed Bilkahla

En vertu de l'ordonnance sur requête n°70269 émanant du tribunal de première instance de Nabeul le 9/9/2021, il a été décidé la nomination de Mme Taboubi Houda sise au 112 avenue 9 Avril 2ème étage bureau 5 Tunis en qualité de liquidateur sur l'héritage du défunt Khmais Ben Mohamed Bilkahla pour l'inventorier l'administrer et la partager entre les héritiers et la nomination de Mme Saria Jalleli juge- commissaire.

Il appartient aux créanciers de présenter dans un délai de 15 jours à partir de cette publication leurs dettes au liquidateur soit directement ou par lettre recommandée avec accusé de réception (pour les créanciers domiciliés hors du territoire tunisien ce délai est augmenté de 30 jours).

2021402509VEPA2

Décision de changement de Syndic de faillite

Société ITAL Moda

0040933L

Le tribunal de première instance de Seliana a décidé le 29 septembre 2021 de nommer Mr Naim Kaabi sis à immeuble Fill 2 appart 3-1 Résidence Les Fatimides avenue Khaled Ibn Walid 2045 l'Aouina Tunis comme Syndic de faillite à la place de Mr Rabeh Tlili dans le cadre du dossier de mise en faillite n°202 de la Société ITAL Moda sous la tutelle du juge Mr Anis Khalifa.

Pour plus d'informations contactez le 70726395.

2021402511VEPA2

Jugement de faillite et décision de remplacement de syndic de faillite

Faillite de la Société "SOCAM" sise à Menzel Jmil

Identifiant unique : 0039437H

En vertu du jugement n°27 rendu par le Tribunal de Première Instance de Bizerte le 18/02/2021 il a été déclaré la cessation de l'activité de la société - «SOCAM» à partir de 20/6/2003, et la déclaration de sa faillite. En date du 15/7/2021, il a été décidé de remplacer monsieur Mohamed Ghidaoui par monsieur Slah Guedouar en qualité de syndic de faillite.

Adresse : 2 bis rue Argentine immeuble Argentina le Belvédère Tunis.

2021402512VEPA2

Jugement de faillite et décision de remplacement de syndic de faillite

Faillite de la Société «HASNI DE COMMERCE» sise à Siliana

Identifiant unique : N°00040937

En vertu du jugement n°259/18 rendu par le Tribunal de Première Instance de Siliana le 23/4/2019 il a été déclaré la cessation de l'activité de la société «HASNI DE COMMERCE» à partir de la date du jugement, et la déclaration de sa faillite et la faillite de son représentant légal et caution solidaire monsieur Khmaiess Ben Salah Ben Toumi Hasni.

Et en vertu de la décision rendue par le Tribunal de Première Instance de Siliana le 29/9/2021, il a été décidé de remplacer monsieur Rabeh Telili par monsieur Slah Guedouar en qualité de syndic de faillite Adresse : 2 bis rue Argentine immeuble Argentina le Belvédère Tunis.

2021402513VEPA2

Prolongation de la suspension d'exécution de société SERVITRA

Dénomination : SERVITRA

Registre de commerce : B2442812005

Matricule Fiscal : 932610/F/A/M/000

Par décision judiciaire rendue du tribunal de première instance du Tunis le 12 octobre 2021 sous le numéro 888/90 concernant l'affaire de règlement judiciaire de société SERVITRA numéro 888 du 26/3/2019 il a été convenu de prolonger la période de suspension d'exécution pour la société SERVITRA à la date du 21 décembre 2021.

2021402515VEPA2

Décision de changement de Syndic de faillite

Société Super Moda

0004935N

Le tribunal de première instance de Seliana a décidé le 29 septembre 2021 de nommer Mr Naim Kaabi sis à immeuble Fill 2 appart 3-1 Résidence les Fatimides avenue Khaled Ibn Walid 2045 l'Aouina Tunis comme Syndic de faillite à la place de Mr Rabeh Tlili dans le cadre du dossier de mise en faillite n°204 de la Société Super Moda sous la tutelle du juge Mr Anis Khalifa.

Pour plus d'informations contactez le 70726395.

2021402522VEPA2

Vente de biens immobiliers de la société en faillite "SOGEGAT"

MF : 4989Z

RC : B114791996

Conformément à l'autorisation délivrée par le Tribunal de première instance de Tunis dans l'affaire n°560 :

1. La villa construite sur la parcelle de terrain appelée "ESSALAMA" TF n°61508 Sfax, d'une superficie de 521 m² se situant à la rue d'Ibn Zeidoun, la rue parallèle à la route nationale numéro 01 dite route de Gabès et à côté de la ligne ferroviaire.

2. La propriété bâtie sur un terrain de 625 mètres carrés situé à Cheninni à l'entrée de la ville de Gabès, venant de Sfax, et à droite de la route principale n°1 près de la zone industrielle.

3. La villa appelée "Maison d'Anseamo Pianro" TF 91982 Tunisie, la superficie de 320 m², parcelle 1-2 et 1-3 du TF 43787. La propriété est située dans la zone Mont- Fleury, rue de Mustafa al-Gammoudi n°24. La propriété peut être atteinte par la rue Taha Hussein et la rue Mohammed Mashou ou rue Ali Bouchoucha.

Les personnes qui désirent participer à l'acquisition de chaque propriété doivent soumettre leurs offres au plus tard le 23 novembre 2021. Le retrait des cahiers des charges relatifs à chaque propriété et aux équipements se fait au bureau du séquestre, situé dans l'appartement A3-1, Immeuble Fill 2 avenue Khaled Ibn Walid 2045 - 1 Aouina, Tunis (Téléphone : 20 303 839) contre le paiement de (cinquante) 50 dinars non remboursables.

2021402524VEPA2

Nomination d'un liquidateur

Suivant l'ordonnance sur requête n°82244 émanant du tribunal de première instance de Tunis en date du 13/10/2021, il a été décidé la nomination de Madame Faouzia Abbes domiciliée au 11 Rue Belhassen Jrad Borj Elbaccouche Ariana - Tél : 56 050 626, en qualité de liquidateur des biens communes entre Hatem Hannechi titulaire de la CIN n°04750572 et Sawsen Gharsalli titulaire de la CIN n°02297014.

Les créanciers doivent produire leurs titres de créances au cabinet du liquidateur dans les vingt jours qui suivent la parution de cette annonce au JORT.

2021402525VEPA2

Avis de répartition

Le greffe de la chambre de distribution de deniers auprès du tribunal de 1ère instance de Tunis avise qu'il sera procédé à la répartition de la somme de dix mille quatre cent deux dinars et quatre cent millime (10.402,400) déposé à la casse des dépôts et consignations trésorerie générale de Tunis le 22/11/2016 sous le n°009492 ceci à la demande de Maître Rami Aziz Djidi pour le compte de la Banque International Arabe de Tunisie BIAT à l'encontre de Messieurs Imed Sassi et Imed Farhat en vertu de la quelle une affaire en répartition a été introduite et inscrite sous le n°1047.

En conséquence tout créancier éventuel est tenu de produire ses titres de créance au greffe du dit tribunal dans le délai maximum de 30 jours à dater de publication du présent avis sous peine de forclusion.

L'article 468 du code de commerce dispose que dans les trente jours de la publication ou journal officiel de l'insertion ou de la réception de la lettre recommandée, tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit, peine de forclusion, produire ses titres de créance au greffe du tribunal, avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant. Cette demande énoncera les causes de préférence de la créance, s'il y a lieu.

Les dispositions du présent article doivent, à peine de nullité, être rappelées dans les avis, insertion et sommation prévus aux deux précédents.

2021402533VEPA2

Avis

En vertu du jugement en référé rendu par le Tribunal de première instance de Tunis en date du 2/8/2021 dans l'affaire n°33669/2021, il a été décidé la nomination de Mr Mokded zoghlami en tant qu'administrateur judiciaire de la société Mbarkia import-export sise au n°8 rue du docteur Alphonse Lavron belvédère Tunis identifiant unique 1682681M pour l'administrer et la gérer temporairement. Touts intéressés peuvent contacter l'administrateur judiciaire susmentionné au centre Dorra bloc A 1er étage El Manar 3 Tunis, tel 71.889.549 fax : 71.889.621) et ce dans un délai de 30 jours à partir de la date de parution de cet avis au JORT.

2021402539VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Manar de Stockage et de conditionnement SA

«SOMASCO SA»

Société anonyme

Au capital de 925 000 Dinars

Siège social : Route Sbeitla Kasserine

MF : 0894149QAM000

Les actionnaires de la société Manar de Stockage et de Conditionnement SA "SOMASCO SA" sont convoqués

à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le lundi 15/11/2021 à 10h au siège social de la société situé à route Sbiba Km 5 Sbeitla 1250-Kasserine à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Entériner le mode et des délais de convocation ;

2. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion relatif à l'exercice clos au 31/12/2020 ;

3. Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatif à l'exercice clos au 31/12/2020 et approbation des états financiers ;

4. Approbation des conventions règlementées prévues par l'article 200 du code des sociétés commerciales ;

5. Affectation du résultat de l'exercice clos au 31/12/2020 ;

6. Quitus aux administrateurs ;

7. Nouvelle répartition du capital social ;

8. Questions diverses.

2021T00968SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires

Société LAND'OR

S.A au capital 11.226.376 dinars

Siège social : Bir Jedid 2054 Khelidia

Identifiant unique : 0496254Y

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les actionnaires de la Société Land'Or SA à l'assemblée générale extraordinaire qui sera tenue le jeudi 11 novembre 2021 à 11 heures au siège social de la société à Bir Jedid 2054 Khélidia, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur le projet d'augmentation de capital,

- Autorisation d'augmentation du capital par création et émission de nouvelles actions ordinaires à souscrire en numéraire,

- Délégation de pouvoirs au Conseil d'Administration afin de fixer les modalités de l'augmentation de capital, la réaliser et modifier les statuts,

- Délégation de pouvoir pour accomplir les formalités.

Tout actionnaire peut voter par correspondance. Dans ce cas, la Société met à la disposition des actionnaires un formulaire spécial à cet effet. Le vote émis de cette manière n'est valable que si la signature apposée au formulaire est légalisée et que ce dernier soit parvenu à la Société avant l'expiration du jour précédant la réunion de l'assemblée générale.

Tout actionnaire peut se faire représenter par toute personne munie d'un mandat spécial. Les représentants légaux d'actionnaires juridiquement incapables et les représentants légaux des personnes morales actionnaires prennent part aux assemblées, qu'ils soient ou non personnellement actionnaires.

2021R02540SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société de Développement et d'Investissement de Tataouine

Société anonyme

Capital de 8.333.000 TND

Siège social : 128 Av Habib Bourguiba

Immeuble Al Baraka 1er étage Tataouine 3200

Identifiant Unique : 1457952J

Messieurs les actionnaires de la Société de Développement et d'Investissement de Tataouine sont invités à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le lundi 15 novembre 2021 à partir de 10 heures à l'hôtel «Novotel» Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société en 2020 ;

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2020 ;

- Approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2020.

- Affectation des résultats.

- Fixation et octroi des jetons de présence pour les administrateurs pour l'exercice 2020

- Quitus aux administrateurs pour la gestion 2020.

2021R02555SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 15 novembre 2021

STE TUNISENNE DES ETABLISSEMENTS SIGG ET COMPAGNIES

Société anonyme

Au capital de 150 000 Dinars

Siège social : Rue des Vosges 4000 Sousse

M.F : 1676963G/N/M/000

Identifiant unique RNE : N°1676963G

Messieurs les actionnaires de la STE TUNISENNE DES ETABLISSEMENTS SIGG ET COMPAGNIES, sont convoqués à l'assemblée générale extraordinaire, le lundi 15 novembre 2021 à 11H qui se tiendra au siège social de la société situé à la Rue des Vosges 4000 Sousse, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport de gestion des années 2017-2018-2019-2020

2- Mise à jour de la répartition du capital social

3- Nomination du commissaire aux comptes

4- Nomination des membres de nouveau conseil d'administration

5- Questions diverses.

Tous les documents afférents à cette assemblée sont mis à la disposition des actionnaires dans le délai statutaire au siège de la société.

2021S01110SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire du 15 novembre 2021

STE TUNISENNE DES ETABLISSEMENTS SIGG ET COMPAGNIES

Société anonyme

Au capital de 150 000 Dinars

Siège social : Rue des Vosges 4000 Sousse

M.F : 1676963G/N/M/000

Identifiant unique RNE N° : 1676963G

Messieurs les actionnaires de la STE TUNISENNE DES ETABLISSEMENTS SIGG ET COMPAGNIES, sont convoqués à

l'assemblée générale extraordinaire, le lundi 15 novembre 2021 à 10H qui se tiendra au siège social de la société situé à la Rue Des Vosges 4000 Sousse, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport du conseil d'administration et approbation

2- Lecture du rapport du chiffre d'affaires sur le compte courant actionnaire

3- Augmentation de capital

4- Pouvoir au conseil d'administration

5- Questions diverses.

Tous les documents afférents à cette assemblée sont mis à la disposition des actionnaires dans le délai statutaire au siège de la société.

2021S01111SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société d'Etudes et de Développement de Sousse Nord

Société anonyme

Au capital de : 6.500.000 DT

Registre de commerce : B1101441997

Matricule fiscal : 001801 GAM000

Siège social : 4089 Port El Kantaoui Hammam Sousse

Messieurs les actionnaires de la Société d'Etudes et de Développement de Sousse Nord sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mercredi 17 novembre 2021 à 12H au siège de la Société, 4089 Port El Kantaoui, Hammam Sousse et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2020.

2. Lecture des rapports du Commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2020.

3. Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers de la Société arrêtés au 31 décembre 2020.

4. Lecture du rapport du Conseil d'Administration du Groupe Société Sousse Nord relatif à l'exercice 2020.

5. Lecture des rapports du commissaire aux comptes du groupe Société Sousse Nord relatifs à l'exercice 2020.

6. Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers consolidés de la Société arrêtés au 31 décembre 2020.

7. Quitus aux Administrateurs.

8. Affectation des résultats de l'exercice 2020.

9. Renouvellement du mandat de commissaire aux comptes pour les exercices 2021 - 2022 et 2023.

10. Fixation du montant des jetons de présence.

11. Fixation de la rémunération des membres du comité permanent d'audit.

2021S01113SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société «LE GROUPE MEDICAL LES OLIVIERS» SA

Société anonyme

Au capital de 9 701 180 Dinars

Siège social : Boulevard du 14 Janvier 2011 - Sousse

MF : 44838F AM 000

Les actionnaires de la société «LE GROUPE MEDICAL LES OLIVIERS» SA sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu, au siège social, sis au Boulevard du 14 Janvier Sousse, le jeudi 18/11/2021 à 11h, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration, des rapports des commissaires aux comptes et approbation des états financiers individuels relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2020 ;

2. Affectation du résultat comptable;

3. Quitus aux Conseil d'Administration;

4. Lecture des rapports des commissaires aux comptes relatifs aux états financiers consolidés et approbation des états financiers consolidés du groupe médical les oliviers arrêtés au 31/12/2020;

5. Approbation des conventions réglementées;

6. Approbation de la rémunération «Ekuity Capital» en tant que président du comité permanent d'audit;

7. Fixation du montant de jeton de présence au titre de l'exercice 2020;

8. Questions diverses.

Les documents devant être communiqués à l'assemblée, sont tenus à disposition des actionnaires, au siège social de la Société, à compter de ce jour.

2021S01119SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société HOTELIERE ABOU SOFIANE

S.A. au capital de 7000.000 dinars

Siège social : Hôtel Abou Sofiane - Port El Kantaoui - Hammam - Sousse

Messieurs les actionnaires de la Société Hôtelière Abou Sofiane ainsi que les héritiers de feu Abdelhamid Sarraj, sont invités à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu jeudi 25 novembre 2021 à dix heures au siège social de la société en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du Rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de la société de l'exercice 2020.

2- Lecture des Rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2020.

3- Approbation s'il y'a lieu du bilan et des états financiers de l'exercice 2020.

4- Affectation des Résultats de l'exercice 2020.

5- Quitus aux administrateurs.

6- Fixation des jetons de présence à servir aux administrateurs.

7- Renouvellement du mandat des membres du conseil d'administration et désignation de nouveaux membres pour les exercices 2021, 2022 et 2023.

8- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes pour les exercices 2021, 2022 et 2023.

9- Approbation s'il y'a lieu des opérations prévues à l'Article 200 du code des sociétés commerciales.

2021S01127SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

De la SOCIETE DE MISE EN VALEUR ET DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE ERROUKI

Forme juridique : Société Anonyme

Capital social : 2 500 000,000 D

Siège social : Route de Mahdia Km 10 - 3054 Sakiet Eddayer - Sfax

Identifiant unique : 1364288K

Les actionnaires de la société de Mise en Valeur et de Développement Agricole - ERROUKI sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire pour le lundi, 22-11-2021 à 11 h au siège de la société et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration de la société «SMVDA ERROUKI» au titre de l'exercice 2019;

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes de la Société «SMVDA ERROUKI» au titre de l'exercice 2019 ;

3. Approbation des états financiers de la Société «SMVDA ERROUKI» arrêtés au 31 décembre 2019 ;

4. Affectation du résultat de l'exercice 2019 ;

5. Approbation des conventions mentionnées aux articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales relatives à l'exercice 2019 ;

6. Quitus aux administrateurs ;

7. Pouvoirs pour formalités.

Le projet de résolutions, les rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes ainsi que tous les documents prévus par les dispositions légales sont mis à la disposition des actionnaires au siège social de la société.

2021X01171SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

ABATTOIR UNIFIE DE SFAX

«A.U.S.»

Société anonyme

Au capital de 2.210.000 dinars

Siège social : Route Sidi Salem km 2 Sfax

Identifiant unique : 915562S/P/M/000

Les communes contribuant au capital de la société anonyme ABATTOIR UNIFIE DE SFAX citée ci-dessus sont convoqués à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra au siège de la Municipalité de Sfax le mardi 30 novembre 2021 à 15 heures à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Le premier point : la ratification de la conformité de la réglementation légale de l'entreprise avec les lois en vigueur Notamment la loi n°46 de 2018 du 01 août 2018.

Le deuxième point : la lecture en parallèle du rapport du conseil d'administration sur la réduction du capital de la société,

Troisième point : Lecture d'u rapport spécial du commissaire aux comptes sur la réduction du capital de la société.

Quatrième point : Révision en parallèle du statut mis à jour de la société.

Cinquième point : Ratification et adoption du statut révisé et mis à jour de la société.

Sixième point : Questions diverses.

Cette annonce est considérée comme une convocation officielle à toutes les municipalités participantes au capital de la Société.

2021X01173SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Polyclinique Chams

S.A au capital de 6 321 363 dinars

Route de Gremda km 3.5 - 3062 Sfax

RC : B1148231997

M.F : 420474V/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la polyclinique Chams S.A sont convoqués à une assemblée générale ordinaire le 19 novembre 2021 à 18H, au siège social, à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1- Entérinement de la tenue tardive de l'assemblée générale ordinaire relative à l'exercice 2020.

2- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration de l'exercice 2020.

3- Lecture du rapport du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2020.

4- Fixation des jetons de présence.

5- Approbation des conventions réglementées prévues par les articles 200 et 415 du code des sociétés commerclales.

6- Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2020.

7- Affectation du résultat de l'exercice 2020,

8- Nomination des membres de conseil pour les exercices 2021-2022 et 2023.

9- Information de la prise de fonction de direction dans d'autres sociétés, par un ou plusieurs administrateurs, le président du conseil ou le directeur Général.

10- Quitus aux administrateurs et au directeur Général.

11- Délégation de pouvoirs.

2021X01178SANB3

Convocation à l'AGO

POLYCLINIQUE L'EXCELLENCE

S.A. au capital de 9.960.000 dinars

Adresse : Avenue Taieb Mhiri - 5100 - Mahdia

IU : 1165339V

Les actionnaires de la Société Polyclinique l'Excellence - Société anonyme au capital de 9.960.000 dinars, sis à l'avenue Taieb Mhiri - 5100 - Mahdia, sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le dimanche 21 novembre 2021 à 10h à l'Hôtel Mahdia Palace en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. L'approbation de la tenue tardive de l'assemblée annuelle.

2. Lecture du rapport du conseil d'administration sur les états financiers de l'exercice 2020

3. Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2020

4. Approbation des états financiers et du rapport du conseil d'administration sur l'exercice 2020

5. Affectation des résultats de l'exercice 2020

6. Approbation des conventions conclues conformément aux dispositions de l'article 200 du code des sociétés commerciales.

7. Fixation des jetons de présence pour l'exercice 2021

8. Discussion du rapport de l'expert réalisé en application des dispositions de l'article 290 bis du code des sociétés commerciales.

9. Quitus aux administrateurs et au directeur général au titre de la gestion de l'exercice 2020

10. Attribution du pouvoir pour l'exécution des procédures juridiques nécessaires.

11. Questions diverses.

Le conseil d'administration de la société informe les actionnaires que tous les documents, nécessaires pour leur permettre de se prononcer en connaissance de cause et de donner leur avis sur la gestion et le fonctionnement de la société seront mis à leurs dispositions au siège de la société quinze jours avant la date prévue pour la tenue de l'assemblée.

2021X01181SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Régionale de Transport de Bizerte

Société anonyme

Au capital de 1.500.000 Dinars

Siège social : Avenue 20 Mars 1956 Bizerte

M.F : 003248/M/A/M/000

CNSS : 27186-26

Messieurs les actionnaires de la Société Régionale De Transport De Bizerte, sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire de l'exercice 2020 qui aura lieu le mardi 16 novembre 2021 à 9 heures à l'hôtel ANDALUCIA Bizerte à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Approbation du retard de la tenue de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2020

2- Présentation du rapport du conseil d'administration sur l'activité de l'exercice 2020

3- Présentation des états financiers arrêtés au 31/12/2020

4- Lecture des rapports du commissaire aux comptes (général et spécial) pour l'année 2020

5- Approbation du rapport du conseil d'administration sur l'activité de l'exercice 2020 et des états financiers arrêtés au 31-12-2020

6- Affectation des résultats de l'exercice 2020

7- Quitus aux administrateurs

8- Approbation de renouvellement de mandat d'administrateurs

9- Détermination des jetons de présence.

2021402507SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société Régionale de Transport de Bizerte

Société anonyme

Au capital de 1.500.000 Dinars

Siège social : Avenue 20 Mars 1956 Bizerte

M.F : 003248/M/A/M/000

CNSS : 27186-26

Messieurs les actionnaires de la Société Régionale De Transport De Bizerte, sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire qui aura lieu le mardi 16 Novembre 2021 à 10 heures à l'hôtel ANDALUCIA Bizerte à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Statuer sur la continuité de l'activité de la société, en application de l'article 388 du code des sociétés commerciales.

2- Approbation de modification de l'article 17 du statut de la société.

2021402508SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

La Société "Lloyd Vie"

SA Au capital de 3.000.000 DT

Siège social : Avenue Tahar Haddad, Immeuble Lloyd Les Berges du Lac, 1053 Tunis

Identifiant Unique : 1301574S

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Société «LLOYD VIE» sont convoqués en assemblée générale ordinaire pour le 16 novembre 2021 à 10 H, au siège de la société TPR sis à la rue des usines Z.I Sidi Rézig 2033 Mégrine, Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Ratification des modalités et du délai de convocation de l'assemblée,

2- Lecture et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2020,

3- Lecture des rapports, général et spécial, des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2020,

4- Lecture et approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2020,

5- Affectation de résultat,

6- Quitus aux Administrateurs,

7- Désignation de deux nouveaux administrateurs,

8- Approbations des conventions règlementées au sens de l'article 200 et 475 du Code des sociétés commerciales,

9- Pouvoirs en vue d'accomplir les formalités.

2021402517SANB3

Convocation à l'AGE de Jinene SA

JINENE SA

Société anonyme

Au capital de 205 000 Dinars

Siège social : 84 rue 7301 Menzah 9B Tunis

MF : 1217169H

RC : B54172242011

Messieurs les actionnaires de la société Jinene SA sont convoqués à une assemblée générale extraordinaire qui aura lieu le 5/11/2021 à 10H en ligne sur le lien https://meet.google.com/jnj-cvyk-wev et ce pour délibérer sur l'ordre de jour suivant :

1. Décision à prendre dans le cadre des dispositions de l'article 388 de code des sociétés commerciales.

2. Pouvoir pour des formalités.

Les documents relatifs aux points Inscrits à l'ordre du jour peuvent être demandés par les actionnaires par Mail envoyé au PDG de la société Jinene meznib97@gmail.com.

Cet avis est considéré comme une convocation personnelle à tous les actionnaires.

2021402518SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Exercice 2019 et 2020

La Société Mutuelle Centrale De Services Agricoles «MOTOCOP» SA

RNE : 033535H

CNSS : 02545642

Siège social : 24 rue de Guinée 1002 Tunis

Le conseil d'administration de la société mutuelle centrale de services agricoles «MOTOCOP» invite ses adhérents à assister à l'assemblée générale ordinaire de l'exercice 2019 et 2020 qui se tiendra le jeudi 18 novembre 2021 à 10h, à l'hôtel Royal Hammamet sis à Yassmine Hammamet, pour débattre de l'ordre du jour suivant :

1) Ratification du retard de la tenue de l'assemblée générale ordinaire de l'exercice 2019 et 2020.

2) Lecture du rapport moral et financier relatif à l'exercice 2019 et 2020.

3) Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2019 et 2020.

4) Examen et Approbation des comptes relatifs à l'exercice 2019 et 2020.

5) Quitus aux membres du conseil d'administration.

6) Affectation des résultats.

7) Elections des membres du conseil d'administration : Renouvellement du tiers et remplacement d'un membre.

A/ Les candidatures au conseil d'administration doivent parvenir au nom du président du conseil d'administration par lettre recommandée avec accusé de réception au siège social au plus tard le mercredi 03 Novembre 2021 à 16 H et la date du bureau d'ordre centrale faisant foi.

B/ Tout adhérent peut examiner, au siège de la société mutuelle, les P.V du Conseil d'Administration, les états financiers et les rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2019 et 2020 à partir du huitième jour précédant la date de la tenue de l'assemblée.

C/ Cette publication tient lieu de convocation personnelle à tous les adhérents.

D/ Toute délégation accordée doit être signée et légalisée ou portant le cachet de l'entreprise adhérente.

2021402521SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

De la STE TUNISIA BROADCASTING «SHEMS FM» du 12 novembre 2021

Ordre du jour

TUNISIA BROADCASTING S.A

Société anonyme

Au capital de 4 475 400 Dinars

Siège social : Rue du Lac d'Annecy, Les Berges du Lac, Tunis

Identifiant Unique : 1147434Q/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la Société Tunisia Broadcasting sont convoqués à assister à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le vendredi 12 novembre 2021 à 10 heures au siège social sis au 5, Rue du Lac d'Annecy, Les Berges du Lac 1053 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Augmentation du capital social

2. Pouvoirs en vue des formalités.

2021402535SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société "ARS TUNISIE S.A"

Société de Conseil et de Gestion en Assurances et en Réassurances

Siège social : 89 Bis Avenue Habib Bourguiba - 2080 Nouvelle Ariana - Tunisie

RC : B129547998

Messieurs les actionnaires d'ARS TUNISIE S.A sont convoqués à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le mardi 02 novembre 2021 à 12h, au siège Social d'ARS Tunisie sis au 89 bis, Avenue Habib Bourguiba, 2080 Nouvelle Ariana, Tunisie et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport d'activité du Conseil d'Administration à l'assemblée générale extraordinaire relatif à la structure du capital de la société.

2- Projet de modification des statuts de la société.

3- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales et règlementaires.

2021402537SANB3

Convocation

Société de Développement du Tourisme Saharien

S.A au capital de 1 608 500 dinars

Siège social : 72 rue 8603 Z.I la Charguia

Identifiant unique : N°0035377W

Messieurs les actionnaires de la société de Développement du Tourisme Saharien sont invités à assister, le vendredi 26 novembre 2021 au siège social sis au 72 rue 8603 Z.I la Charguia, à l'effet de délibérer en :

Assemblée générale ordinaire à 10 heures du matin, sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation de la tenue tardive de la tenue de l'assemblée générale ordinaire.

- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2020

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2020

- Examen et approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2020

- Approbation d'opérations

- Affectation des résultats

- Quitus aux administrateurs

- Pouvoirs pour l'accomplissement de formalités.

Assemblée générale extraordinaire, à l'issue de la première à 11 heures du matin, sur l'ordre du jour suivant :

- Application des dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales

- Pouvoirs pour l'accomplissement de formalités.

2021402538SANB3

Convocation

CONNECT

Société anonyme

Au capital de 10 000 dinars

Siège social : 38 Rue du Parc - 2036 Soukra, Tunisie

Identifiant unique : 0913075Y

Les actionnaires de la société «CONNECT S.A» sont convoqués en réunion de l'assemblé générale ordinaire qui se tiendra le mardi 16/11/2021 à 16 heures au siège social sise 38 Rue du Parc 2036 Soukra, Ariana, Tunisie à effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Entérinement du retard dans la tenue de l'assemblée générale annuelle.

2/ Approbation des délais et du mode de convocation.

3/ Lecture et approbation du rapport de gestion relatif à l'exercice 2020.

4/ Lecture du rapport du commissaire aux comptes.

5/ Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31/12/2020

6/ Affectation des résultats de l'exercice 2020.

7/ Quitus aux membres du conseil d'administration.

8/ Approbation des conventions réglementées prévues par l'article 200 du code de sociétés commerciales.

9/ Pouvoirs pour formalités.

Tous les documents afférents à cette assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société.

Nom et prénom du déposant : Maître Moalla Yosra Avocate

CIN : 08307940 délivrée à Tunis le 02/3/2016

Date et heure de dépôt : 19/10/2021 à 14 h.

2021402542SANB3

Autres sociétés

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE MUTUELLE DE BASE "Vignerons Coteaux Takelsa"

Capital social : 500 MD

La société mutuelle de base «Vignerons Coteaux Takelsa» invite ses adhérents à assister à l'assemblée générale ordinaire relative à l'exercice 2020 qui aura lieu le 15 novembre 2021 à 9 H du matin au siège de la société sise à El-Arima Takelsa afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport d'activité moral et financier du conseil d'administration pour l'exercice 2020.

2- Examen des états financiers arrêtés au 31 décembre 2020.

3- Lecture du rapport du commissaire aux comptes de l'exercice 2020.

4- Approbation des rapports d'activité et des états financiers de l'exercice 2020.

5- Quitus des membres du conseil d'administration.

6- Affectation des résultats de l'exercice 2020.

7- Fixation du jeton de présence accordé aux administrateurs.

8- Mise à jour de la liste des associés et acceptation des nouveaux associés.

La société informe ses adhérents qu'à partir du 8 novembre 2021 elle met à son siège social tous les documents se rapportant à l'assemblée.

2021R02539SODB3

DIVERS

Avis au public

Perte d'un acte de propriété

Mme Wassila Ben Hmida Ben Youssef Mahjoub titulaire de la CIN n°04159970, déclare la perte de son acte de propriété, dont la superficie est : 7888 m² objet du titre foncier n°65367 Monastir sis à Imadet Beni Hassène Nord délégation Béni Hassène, Gouvernorat de Monastir. Une attestation de perte a été délivrée par le poste de police de Beni Hassène sous n°101 le 12/8/2020.

2021S01122DIVD2

Perte d'un acte de propriété

Mme Wassila Ben Hmida Ben Youssef Mahjoub titulaire de la CIN n°04159970, déclare la perte de son acte de propriété, dont la superficie est : 105473m² ; objet du titre foncier n°65458 Monastir sis à Imadet Beni Hassène Nord délégation Béni Hassène, Gouvernorat de Monastir. Une attestation de perte a été délivrée par le poste de police de Beni Hassène sous n°101 le 12/8/2020.

2021S01123DIVD2

Avis

Rebhi Ahmed annonce qu'il possède un terrain à 240 m² en Sfax Route Gabès klm 6 effectuer par l'acte d'achat qui était fait le 12/2/2008 il a perdu le titre de propriété et il désire se faire délivrer une autre copie originale tout contestant devra s'adresser au bureau du notaire Naoufel Trigui et ce dans un délai de 30 jours à partir de la date de parution de cet avis.

2021X01167DIVD2

Perte d'un titre de propriété

Il est porté à la connaissance du public que M Ben Maalem Mohamed a perdu son titre de propriété d'un terrain de superficie de 208.68m² sise à la route Tanyour km 3 Sfax acte notarié date du 4/8/1985 dressé par les notaires Mziou Mahmoud et Kachida Abd Allah et il veut faire une copie tenant lieu et place de l'original par l'intermédiaire du notaire Moncef Bouaziz et chaque offesant doit se manifester dans un délai de 30 jours à son bureau sise à la rue des notaires Sfax.

2021X01168DIVD2

Avis

Mr Fawzi Khemiri fils de Naziha Bouassida Annonce qu'il possède la moitié d'un local de superficie de 31.43 m² sis route de Tunis km04 Sfax effectué par acte de vente daté le 7 Juillet 1996 enregistré à Sfax le 25 Mai 1998 n°3221 devant deux notaires Rachid Cheikhrouhou et Mohamed Salem Ayedi et il a perdu le dit titre de propriété et il désire se faire délivré une autre copie originale. Tout contestant devra s'adresser au bureau du notaire Maître Abdennadher Mohamed Sadok à route de Mahdia km6 Sakiet Eddair Sfax et ce dans un délai de 70 jours à partir de la date de la position de cet avis.

2021X01177DIVD2

Avis

Monsieur Kachnaoui Abd Jalil annonce que son titre de propriété d'une parcelle de terrain ayant comme surface 574m² située à la route Matar km 7 Sfax a disparu et il veut extraire un autre titre original qui remplace le premier perdu. Toute contestation doit être adressée au bureau du notaire Ben Amira Sleh situé au 63 rue des notaires Sfax dans un délai de 30 jours à partir de l'apposition. Toute opposition après ce délai sera rejetée.

2021X01182DIVD2

Avis

Madame Mongia Bent Ahmed Ben Mohamed Saka avise être propriétaire de la totalité de la parcelle de terre ouest d'une superficie de 374 m² contenant d'un hwch composé d'une chambre et une cuisine à la route Elain Km 7 Sfax et que ses deux titres de propriété étant perdus elle veux extraire deux deuxièmes originaux.

Tout celui qui porte plainte doit intervenir auprès du notaire Karoui Wassim domicilié à la rue des notaires à Sfax dans un délai de 30 jours à partir de la date du présent. Toute opposition hors délai sera rejetée.

2021X01183DIVD2

Perte du titre de propriété

Suite à la perte du titre de propriété du titre foncier n°28084 Ariana, situé dans la délégation du cité Ettadhamon Gouvernorat de l'Ariana, et la propriété appartienne à feu Souad Bint Al-Bashir Bin Mohammed Al-Balti, titulaire de la carte d'identité nationale numéro 05199591, ce qui a nécessité d'entreprendre des démarches pour annoncer la perte dudit acte afin d'en extraire un nouveau titre de propriété selon un certificat de déclaration sur l'honneur délivrée par la commune de Mnihla en date du 28 septembre 2021 sous le numéro 34609.

2021402502DIVD2

LA REPUBLIQUE TUNISIENNE

MINISTERE DU TRANSPORT ET DE LA LOGISTIQUE

Office de la Marine Marchande et des Ports

AVIS DE DECOUVERTE DES EPAVES MARITIMES

Conformément à l'article 5 de la loi n°89 -21 du 22 février 1989 relative aux épaves maritimes

N°	Désignation	Nombre	Caractéristiques	Signes distinctifs	Lieu de découverte	Date de découverte	Lieu de dépôt
06/2021	Barque en bois	01	Longueur 6.29m Largeur :2.55m Profondeur :0.78 m Moteur : kubout 4 cylindre	Couleur : blanche Etat : bon état	Large de Kraten Kerkennah	22/06/2021	Le stade municipal de Remla Kerkennah
07/2021	Barque en bois	01	Longueur :9.00 m Largeur : 2.70 m Profondeur :0.57 m Sans moteur	Couleur : bleu Etat : bon état	Large de l'Ataya Kerkennah	01/06/2021	Cote de karaten karkanneh

2021R02535DIVD2

ACTES ADMINISTRATIFS

Avis au public

REPUBLIQUE TUNISIENNE
MINISTERE DES DOMAINES DE L'ETAT
ET DES AFFAIRES FONCIERES
Commission de reconnaissance et de délimitation
des terrains relevant du domaine privé de l'Etat
du gouvernorat de Tunis

Avis de publicité
de la date du dépôt des rapports de délimitation

- Vu le décret Beylical du 18 Juin 1918 relatif à la gestion et à l'aliénation du domaine privé immobilier de l'Etat et par application de l'article 6;
- Vu l'article 16 du code des droits réels;
- Vu le décret n° 91-1267 du 27 Août 1991 portant délimitation du domaine privé de l'Etat dans certaines délégations du gouvernorat de **Tunis**;
- Vu le décret n° 91-1493 du 21 Octobre 1991 relatif au report des opérations de reconnaissance et de délimitation dans certaines délégations du gouvernorat de **Tunis**;
- Vu le décret n° 93-1068 du 03 Mai 1993 relatif à l'étendue des opérations de reconnaissance et de délimitation dans le reste des délégations du gouvernorat de **Tunis**;

La commission de reconnaissance et de délimitation des terrains relevant du domaine privé de l'Etat du gouvernorat de Tunis porte à la connaissance du public qu'en date du **09 Mars 2020**, les rapports de délimitation des terrains indiqués au tableau ci-après, ont été déposés au siège du gouvernorat de Tunis.

Toute personne prétendant avoir des droits sur ces terrains, doit les déclarer et consigner ses titres de propriété au bureau de la dite commission, sis au siège du gouvernorat de Tunis, dans un délai de six (06) mois à partir de la date du dépôt des rapports de délimitation au siège du gouvernorat et de sa publication au JORT.

Situation	Délégation	Superficie en m2	Limites	T.P.D
Avenue Mustapha Khaznadar	Essijoumi	455	**Nord :** T.F N°59047 **Sud :** Avenue Mustapha Khaznadar **Est :** T.F N°107335 Tunis **Ouest :** T.F N°63747 Tunis	68641
Rue 8301 N° 4 Mon Plaisir	Cité El Khadhra	5097	**Nord :** T.F N°54593 **Sud :** Rue sans nom **Est :** T.F N° 69405 Tunis 54593/46160 **Ouest :** T.F N°28925-24778-54455-47200 et 18047	78383

2021R02538MINA4